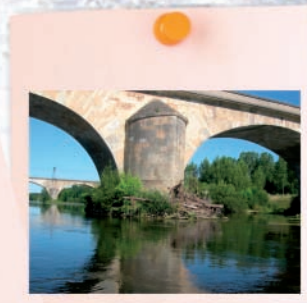


La Celle  
St Avant





Quincaillerie  
Bricolage  
Jardin



**GITEM**

Images Son  
Multimédia  
Si Pro, si Proche ! Electroménager

**Ets RABUSSEAU**

• ZA Les Ormes • 86 220 LES ORMES  
05 49 85 60 62 Fax 05 49 85 67 15 rabusseau@wanadoo.fr



M & F  
**SANTIER Sarl**

**AMBULANCES**

Véhicules climatisés  
3, Av. de la Gare  
37160 DESCARTES

N° AGR. 3762

☎ **02 47 59 80 40**

**POMPES FUNÈBRES**

MARBRERIE - CAVEAUX  
ARTICLES FUNÉRAIRES

Tél. **02 47 59 70 84**

Habilitation N°. 2009.37.066



Ferrailles - Métaux - Papiers  
Cartons - Épaves  
Fer neuf et occasion  
Location de bennes  
Déchets industriels - Démolition

ZI n°1 37160 **DESCARTES**

**02 47 59 74 93**

www.pascaultsa.com

État Civil - Tarifs 2013

Un peu d'histoire

Bon à savoir

Mission Locale / Recensement

Bibliothèque - Maisons fleuries

Bibliothèque / Maisons fleuries

Calendrier des Fêtes

Travaux 2013

Election municipales  
et Communautaire

Ecole, Cantine-Garderie

Budget 2013

Compte-Rendu des Réunion du  
Conseil Municipal

ASSAFMAM37 / Copains du Grignon  
La Bredouille, UNC AFN -  
USEP, Le Clos de l'Image

Moto-Club Cellois  
Syndicat de Chasse

Club de Foot, Sport pour tous  
Randonnée  
Multi-Gym Celloise

Sapeurs Pompiers



**PARCE QUE LA VIE  
EST DÉJÀ ASSEZ CHÈRE !**

SARL **BLANCHARD**  
**POMPES FUNÈBRES - MARBRERIE**  
**CONTRAT OBSÈQUES - MAISON FUNÉRAIRE**

20 Av. du Lieutenant Mennesson **DESCARTES**

**02 47 91 80 00**

au capital de 30 500 € -  
Habilitation Orias 07 028392 N° 200937.094

BOUGAULT  
Valérie



Salon  
**DIMINUTIE**  
COIFFURE MIXTE



41, rue Nationale  
37160 LA CELLE SAINT AVANT  
**02 47 65 12 15**



2 RUE DU COMMERCE  
37160 **DESCARTES**  
**02 47 59 13 18**

OUVERT DU MARDI AU SAMEDI  
9 H 12 H - 14 H 19 H  
Ouvert le lundi après-midi





## Le Mot du Maire



**E**n ce moment privilégié où chacun accueille la nouvelle année, je suis heureux de vous présenter à toutes et à tous, et au nom du conseil municipal, des souhaits très sincères de bonheur, de santé et de prospérité.

La fin de ce mandat et ce début d'année 2014 donnent un bilan positif et transparent de la commune.

Désigné, il y a 6 ans pour assurer la gestion de la commune, le conseil municipal s'est attaché à faire de son mieux dans l'intérêt de tous.

La confiance que vous nous avez accordée m'a permis de travailler avec une équipe motivée, dynamique, disponible en toute sérénité et nous vous remercions vivement.

Bien sûr, tout n'est jamais parfait et il reste beaucoup à faire, nous devons nous employer à améliorer le sort de chacun au sein de notre collectivité.

Tous les travaux prévus sont accomplis ou en passe d'être achevés. Je ne reviendrai pas sur ce sujet, chacun d'entre vous peut en mesurer l'importance.

Grâce à tous ces travaux et ceux entrepris depuis plusieurs années la commune de la Celle Saint-Avant peut envisager l'avenir avec confiance et sérénité.

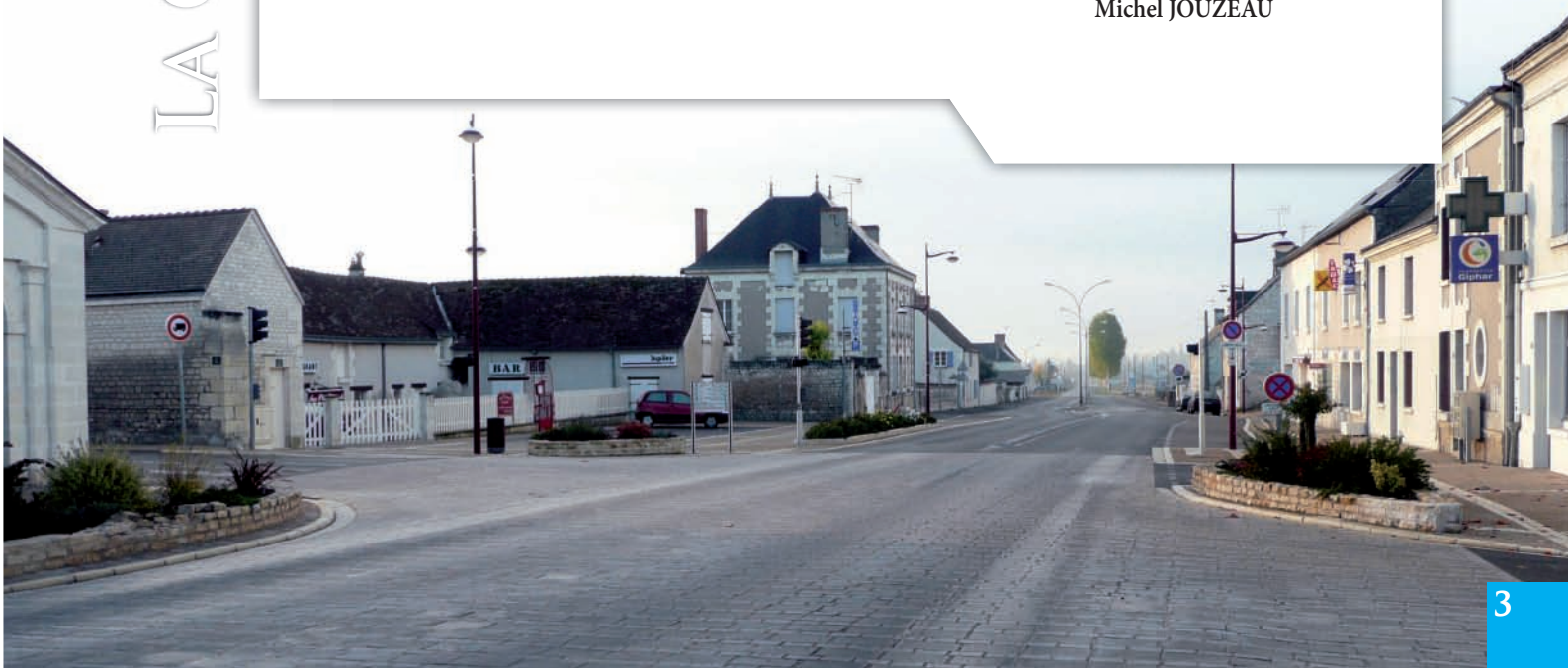
Tout ceci avec une fiscalité modérée et des résultats de fonctionnement permettant de dégager un autofinancement pour réaliser de l'investissement.

Nous restons attentifs aux difficultés que certains peuvent rencontrer dans leur vie familiale ou professionnelle.

Pour les projets d'avenir en investissement, comme vous le savez, en mars 2014 auront lieu les élections pour le renouvellement de l'équipe municipale et c'est après cette période que les décisions seront prises.

Je terminerai en remerciant le dynamisme de mes collaborateurs, élus, salariés, bénévoles et tout ceux qui ont participé aux animations pour qu'il soit toujours agréable de vivre à la Celle Saint-Avant

Le Maire  
Michel JOUZEAU



# LE CARNET FAMILIAL 2013



## LES TARIFS - ANNÉE 2014

### Les nouveaux Cellois

Emma JOSEAU .....	14 janvier
Mattéo RAVAN.....	21 janvier
Eliano CUTRERA.....	25 février
Selim TALEMSI .....	27 février
Malo CHAMPIGNY.....	20 mars
Kellya FAUSTIN-LEYBACH ALEXANDROFF.....	29 avril
Soizic BERNARD .....	30 mai
Arone LAROSE.....	14 juin
Leylani PHONGSAVANH .....	30 juillet
Kylian BETHUNE MATHÉ .....	25 décembre

### Mariages

#### Tous nos vœux de bonheur à

Jocelyne SIROT et Jean-Marie SAINTON .....	9 février
Marion GOURAULT et Julien COTTENCEAU .....	17 août

### Ils nous ont quittés

Elie BESNAULT .....	15 janvier
Germaine CHABOT .....	23 mars
Christian BOISSEAU .....	20 avril
Raymond MERCIER.....	2 mai
Valentine DOURY .....	4 mai
Elise JOLY.....	14 juin
André ROY .....	4 août
Geneviève LAROSE.....	15 octobre
Deolinda BARBOSA .....	28 octobre



### Salle des fêtes

#### Repas de famille, mariage

du lundi au vendredi (1 soirée).....	100,00 €
samedi, dimanche ou jour férié (la journée).....	120,00 €
week-end (2 jours) .....	180,00 €
week-end (2 jours) et 1 jour férié .....	210,00 €

#### Vin d'honneur .....

80,00 €
---------

#### Pour employés communaux .....

50,00 €
---------

#### Pour personne hors commune

1 journée .....	200,00 €
week-end (2 jours) .....	230,00 €
week-end (2 jours) et 1 jour férié .....	280,00 €

#### Associations communales

concours de belote, loto, théâtre, concert, bal simple.....	70,00 €
(à partir de la 2 <sup>ème</sup> animation dans l'année).....	35,00 €
dîner dansant (1 journée).....	70,00 €
dîner dansant (2 journées).....	100,00 €

#### Caution .....

200,00 €
----------

*Pour les manifestations gratuites (assemblée générale, Noël de l'APE...), la location de la salle des fêtes sera gratuite mais la caution de 200 € sera demandée.*

#### Associations hors commune

1 jour de location.....	150,00 €
2 jours de location ou week-end .....	180,00 €

### Matériel de sonorisation

#### pour les associations de la Commune

Matériel de sonorisation .....	32,00 €
Matériel de sonorisation avec micro sans fil.....	54,00 €
Caution .....	200,00 €

### Tente de réception OU Podium

Forfait de 3 jours, pour personne domiciliée ou non sur la Commune .....	460,00 €
Par journée supplémentaire .....	150,00 €
Caution .....	1 500,00 €
Pour les Associations de la Commune .....	150,00 €
(1 <sup>ère</sup> réservation de l'année à partir de la 2 <sup>ème</sup> réservation) .....	100,00 €

### Tennis

Réservation d'un court de tennis, durée : 1 heure, Pour 2 ou 4 joueurs maximum (enfant = enfant moins de 16 ans).	
Non abonné(s) adulte(s).....	4,00 €
Non abonné(s) enfant(s) .....	2,00 €
Non abonné(s) adulte(s) avec abonné adulte .....	2,00 €
Non abonné(s) adulte(s) avec abonné enfant .....	2,00 €
Abonné adulte avec non abonné(s) enfant(s).....	gratuit
Abonné enfant avec non abonné(s) enfant(s) .....	gratuit
Abonnés adultes.....	gratuit
Abonnés enfants.....	gratuit
Abonnement à l'année	
Adulte .....	36,00 €
Enfant.....	20,00 €

### Autres services

Fax.....	1,00 €
Droit de stationnement.....	3,00 €
Photocopie (association) .....	0,10 €
Photocopie (public).....	0,50 €

### Cimetière

Concession / 30 ans .....	100,00 €
Concession / 50 ans.....	200,00 €
Concession pour caveaux funéraires 15 ans .....	100,00 €
Concession pour caveaux funéraires 30 ans .....	200,00 €

### Bibliothèque

Famille.....	10,00 €
Famille hors commune .....	15,00 €



**Si vous entrez dans l'église romane de La Celle St Avant, vous apercevez à gauche de la peinture centrale du calvaire la statue d'un moine, ermite barbu, au sourire avenant, la croix à la main : de même que le vitrail de 1885 au fond du chœur, c'est la représentation de saint Avant ou Avent, Adventus ou Adventinus en Latin. Qui était et, surtout, quand vécut ce patron de la paroisse, éponyme de notre commune ?**

L'historien doit se fonder sur les témoignages écrits et l'archéologie, confrontés à la tradition et à l'onomastique ou la toponymie, quand il s'agit de siècles « obscurs » quant à une mémoire continue, restent des hypothèses dont la validité tient à la cohérence des éléments établis.

Le bourg actuel, à 1500m au nord de la Creuse a été fondé ou refondé par l'abbaye de Noyers, fille de celle de Saint Denis en France. Noyers fut fondé en 1030 par le roi Robert le Pieux, au XI<sup>ème</sup> siècle. Suger, abbé de Saint Denis et ministre de Louis VI le Gros, au XII<sup>ème</sup> siècle, fera pèlerinage à Noyers. Cette abbaye prospère dans les siècles que suivent sa fondation et les moines mettent en valeur le pays.

Ils se font donner à la fin du XI<sup>ème</sup> siècle, par le seigneur de Marmande (commune proche aujourd'hui) le terrain sur lequel était bâti l'oratoire ou chapelle (cella) de Saint Avant. Le bourg se forme ; reconstruite, la chapelle primitive devient église paroissiale, vers la fin du XI<sup>ème</sup> siècle ; elle sera restaurée à différentes époques, notamment au XIX<sup>ème</sup> siècle et tout récemment encore de nos jours.

Le premier témoignage écrit qui nous soit parvenu date de 1081 : une charte de Noyers évoque la « Cella Sancti Adventi » ou Celle de saint Avant, ce village est nommé dans 13 chartes de 1081 à 1162. Saint Avant est identifié avec l'Adventinus que cite le bréviaire de Noyers du XIII<sup>ème</sup> siècle, soit un siècle et demi après la première charte.

Le mot Celle indique une chapelle ou oratoire, souvent élevé sur la sépulture d'un saint personnage, à moins que ce dernier n'y soit enterré après avoir créé ce lieu de culte ou de prière. Dans notre cas certains auteurs (Flobic, le patrimoine d'Indre et Loire t.1) estiment que la Celle aurait été « édifiée au VI<sup>ème</sup> siècle, à l'endroit où saint Avant s'était retiré dans la solitude »,...

Que Saint Avant fût un moine qui vécut dans l'érmitisme comme tant d'autres alors, le champ de l'érmitage, en face de l'église, de l'autre côté de l'actuelle RD910, en serait un témoignage toponymique.

Qu'il vécut à l'époque mérovingienne ou peu avant, comme les disciples de Saint Martin, les sépultures trouvées près de l'église, lors des récents travaux de la RD910, attestent d'une population qui vivait alors à l'ombre des sanctuaires et ce n'était pas une population monastique puisqu'a été retrouvé le corps d'une parturiente avec son enfant, signe que déjà le « Cella » était peuplée et que la solitude de saint Avant aurait été toute relative.

Mais l'époque mérovingienne va de la fin du V<sup>ème</sup> à la fin du VIII<sup>ème</sup> siècle après J.C.. Le VI<sup>ème</sup> siècle est en son cœur, certes, mais quand vécut ce saint moine, dans ce laps de

## UN PEU D'HISTOIRE QUI ÉTAIT SAINT-AVANT ?

300 ans ? Le champ des hypothèses nous paraît ouvert.

En effet, d'après le bréviaire de Noyers (qui ne date que du XIII<sup>ème</sup> siècle) il aurait fondé une Cella — tous en sont d'accord — disparue ou ruinée avant la fin du IX<sup>ème</sup> siècle : C'est l'époque carolingienne où les invasions normandes, remontant les cours d'eau, dévastaient l'arrière pays. On comprend donc que les moines du XI<sup>ème</sup> siècle aient dû reconstruire. Mais cela ne précise pas l'époque à laquelle vécut notre ermite avant les ruines du IX<sup>ème</sup> siècle. Son corps, qui avait pu attirer les pèlerinages, n'est pas enterré à la Celle mais à Vivonne, en Poitou (cf. Oury, 1965) : ceci confirmerait l'hypothèse d'un transfert de ses reliques, très courant à l'époque, pour échapper aux pillages normands des IX<sup>ème</sup> et X<sup>ème</sup> siècles.

Quand donc vécut-il ? Notre commune était déjà habitée à l'époque romaine et même bien avant. Près du manoir de l'Aulnay et à proximité du croisement de deux voies romaines, ont été retrouvés, avec des monnaies de Marc Aurèle (II<sup>ème</sup> siècle), des vestiges archéologiques ; pendant des siècles, jusqu'à l'Ancien Régime, les pèlerinages ont duré, à la fontaine réputée miraculeuse de Saint Marc ; mais ce site est relativement éloigné de l'érmitage et l'église élevée sur l'ancienne Celle.

Ces mêmes textes de Noyers disent qu'Avant fut tué sur les bords de la Riolle, qui coule à Bournan, non loin de notre commune, et tué « par des ennemis qui dévastaient l'Aquitaine » (rappelons que depuis les victoires de Clovis, c'est la Touraine qui fit la frontière de l'Aquitaine).

Avant aurait — il alors été enterré dans l'oratoire qu'il avait fondé, avant que son corps ne soit plus tard transféré en Poitou ? c'est possible, c'est probable, mais cela n'indique ni quand il fut tué ni la durée d'enracinement de son culte à la Celle, plus tard refondée par les moines de Noyers.

Si ces « ennemis » étaient des Alaires et des Wisigothes qui, plus avant Clovis et sous l'épiscopat tourangeau d'Eustache, successeur de saint Brice — lui-même compagnon et successeur de saint Martin — se combattaient et ravageaient au V<sup>ème</sup> siècle les campagnes de la rive gauche de la Loire, on ferait alors de saint Avant le contemporain des successeurs de saint Martin, l'un de ces évangélisateurs de nos campagnes, enterrés aux chapelles par eux fondées et vénérés dès les débuts de l'époque mérovingienne (V<sup>ème</sup> — VI<sup>ème</sup> siècle).

Mais les « ennemis » du texte de référence peuvent désigner, plus tardivement, les armées de princes mérovingiens en rivalités successorales au cours des VI<sup>ème</sup> et VII<sup>ème</sup> siècles : on est alors ramené à l'hypothèse (cf. supra, Flobic) d'une Celle commémorative de saint Avant au VI<sup>ème</sup> siècle, peut être un peu plus tard ; hypothèse chronologique moyenne, corroborée

par les récentes découvertes de sépultures. Mais à l'époque de ces sépultures, Avant devait être mort, ou il n'aurait pas connu la solitude . . .

Enfin, une chronologie tardive (cf. Dictionnaire des communes de Touraine 1985, qui reprend généralement l'érudit Carré de Busserolle) ferait de ces « ennemis qui dévastaient l'Aquitaine » des Arabes de l'émir Abd-er-Rahman, remontant du siège de Poitiers pour prendre le trésor de saint Martin de Tours, ils franchirent, si l'on suit Chalmel qui s'appuie sur deux textes arabes, deux rivières (la Creuse et l'Indre ?) avant de rencontrer en 732 le maire du Palais, Charles Martel, dans les landes de Ballan-Miré (dites encore aujourd'hui, landes de Charlemagne par confusion du grand père et du petit fils) ; là aurait eu lieu la « vraie » bataille dite de Poitiers ; les Arabes y furent vaincus par l'arrivée sur leurs arrières des Poitevins du conte Eudes, rescapés du siège de leur cité.

Ainsi la Celle, plus tard ruinée au IX<sup>ème</sup> siècle, aurait été élevée au début du VIII<sup>ème</sup> siècle, là où saint Avant s'était retiré dans la solitude, avant un martyr, tardif, en 731-32.

Des trois hypothèses pour situer la vie de saint Avant, entre l'époque de saint Martin et celle de Charles Martel, le lecteur retiendra celle qu'il préfère. J'avoue pencher pour la première (vie dans le sillage des disciples de saint Martin, mort vers l'époque de Clovis, culte au VI<sup>ème</sup> et VII<sup>ème</sup> siècles, ruine du sanctuaire et fuite des reliques devant les Normands au IX<sup>ème</sup> siècle) ; quoique la troisième permette une plus grande proximité des événements avec la mémoire qu'en retiennent les textes de Noyers, très postérieurs.

Il reste que cette Celle de Saint Avant fut bien un lieu de culte mérovingien, précoce ou tardif. Que les moines du XI<sup>ème</sup> siècle y fondèrent la paroisse continuée jusqu'à nos jours ; que saint Avant sut être attractif, il était célébré à la mi octobre, la fête patronale était fixée au dimanche de Qasimodo, celui qui suit Pâques, à une date variable, donc, au printemps et la foire se tenait les deuxième samedi et dimanche de septembre, à la fin de l'été. Le peuplement, déjà avéré à l'époque préhistorique, puis au temps de l'empire romain et sous la dynastie mérovingienne, est continu depuis le XI<sup>ème</sup> siècle : la Celle Saint Avant comptait de 119 à 121 feux (foyers), de Louis XIV à la Révolution, 756 habitants en 1936 et approche aujourd'hui de 1 100 âmes — merci au saint « mérovingien » . . .

Philippe BONNICHON



■ BON À SAVOIR

**MAIRIE**

☎ 02 47 65 00 23 Fax 02 47 65 02 25  
 e-mail : mairie.de.la.celle.stavant@wanadoo.fr  
 site : www.lacellesaintavant37.fr  
 La mairie est ouverte  
 le lundi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h à 17 h 30  
 le mardi, mercredi, jeudi de 7 h 45 à 12 h 30  
 et de 13 h à 17 h 30  
 le vendredi de 7 h 45 à 16 h 30

**LA POSTE**

☎ 02 47 28 25 85  
 Heures d'ouverture : du mardi au samedi  
 de 9 h à 11 h 45

**ÉCOLE « Le Clos de l'Image »**

☎ 02 47 65 00 02

**CANTINE GARDERIE**

☎ 02 47 65 08 44

**ASSISTANCE SOCIALE M<sup>me</sup> BRICE**

le 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois de 9h à 10h  
 où à l'antenne sociale de Descartes ☎ 02 47 59 87 13

**POMPIERS**

☎ 18 ou 112 - depuis un portable

**GENDARMERIE**

☎ 02 47 91 36 80

**Dr ARQUEZ**

☎ 02 47 65 00 34

**TRÉSORERIE DE LA COMMUNAUTÉ  
 DE COMMUNES DE LA TOURAINE DU SUD**

4 rue des Champs Marteaux 37160 DESCARTES  
 ☎ 02 47 59 71 14 - Fax : 02 47 59 85 11

**S.N.C.F. La Gare**

☎ 02 47 65 04 22

**S.M.I.C.T.O.M.**

13 rue Carnot 37160 DESCARTES  
 ☎ 02 47 92 97 83 - Fax : 02 47 92 97 85

**SIVOM**

13 rue Carnot 37160 DESCARTES  
 ☎ 02 47 92 97 84 - Fax : 02 47 59 79 66

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL ALIMENTATION D'EAUX**

44 rue René Boylesve 37160 DESCARTES  
 ☎ 02 47 59 74 98 - Fax : 02 47 92 43 42



**Les élus reçoivent  
 sur rendez-vous et assurent  
 en mairie les permanences  
 suivantes :**

Le maire, **Michel JOUZEAU**  
 reçoit du lundi au vendredi sur rendez-vous.

1<sup>er</sup> adjoint, **Lydia ONDET**  
 mardi 9h30 à 11h30, mercredi 9h30 à 11h30

2<sup>ème</sup> adjoint, **Dominique GUICHARD**,  
 vendredi 9h30 à 12h et de 14h à 16h

3<sup>ème</sup> adjoint, **Michel ARNAULT**,  
 lundi 9h à 12h, mardi 14h à 16h30

*La municipalité souhaite la bienvenue  
 aux nouveaux habitants de la commune.  
 Il est important de vous présenter en mairie,  
 lors de votre arrivée, munis de votre livret  
 de famille de façon à être recensés  
 sur la commune.*

BULLETIN MUNICIPAL N°28 Directeur de la publication

**Michel Jouzeau**, Maire. Responsable comité de rédaction ;

**Lydia Ondet 1<sup>ère</sup> Adjointe**. Personnel administratif communal

Conception/Réalisation **JOURNAL 3D YZEURES-SUR-CREUSE**

☎ **02 47 94 62 39**

*Nous remercions les annonceurs, artisans,  
 commerçants et industriels qui par leur publicité,  
 ont participé au financement de cette publication.*

**Chambres  
 d'Hôtes  
 du Grignon  
 3 épis**

3, allée du Grignon  
 37160  
**LA CELLE-ST-AVANT**  
**02 47 65 13 61**  
**06 86 50 61 92**

**Charmance**  
 LA CHAMBRE D'HÔTES  
 nicoleclaudchuit@orange.fr  
 www.chambredugrignon.com

**Meubles Roy - Aubier**

Meubles neufs et anciens  
 Copie d'ancien tous styles  
 Restauration - Cuisine sur mesure  
 Salles de bains

7, rue René Boylesve  
 37160 DESCARTES

**02 47 59 71 07**  
 02 47 92 92 59

**La Mission Locale** reçoit les jeunes de toute la communauté de communes de la Touraine Côté Sud, soit à Beaulieu lès Loches soit à Descartes et aux RSP DE Preuilley, du Grand Pressigny et Yzeures sur Creuse. Ses services s'adressent aux jeunes de 16 à 25 ans ayant quitté « l'école » et rencontrant des difficultés pour trouver une formation ou un emploi.

Chaque jeune est reçu en entretien, individuellement, autant de fois que nécessaire. Le conseiller lui propose un accompagnement personnalisé, qui permet de traiter tous les problèmes pouvant entraver son accès à l'emploi : formation, méconnaissance des métiers, des entreprises, logement, transport, santé... Ensemble, ils décident des actions à mener. Des actions collectives peuvent aussi être proposées : atelier d'orientation professionnelle (aide au choix d'un métier), préparation à l'embauche, visites d'entreprises...

En 2013, 189 jeunes de la communauté de communes de la Touraine côté Sud, dont 12 habitent La Celle St Avant, ont été accompagnés par la Mission locale de la Touraine Côté Sud. 1 d'entre eux a signé un emploi d'avenir.

Comment bénéficier de ce service ?

> Vous avez entre 16 et 26 ans, vous avez des difficultés pour trouver une formation, un travail,  
> Vous êtes parents, votre fils, votre fille, ne trouve pas d'emploi, veut se qualifier mais ne sait pas à qui s'adresser ?

Prenez rendez-vous avec un conseiller au 02 47 94 06 46 ou présentez-vous à la Mission Locale, Maison de l'Emploi et des Entreprises de la Touraine Côté Sud, (MEETS), 1 place du Maréchal Leclerc à Beaulieu les Loches.

Pour plus d'information vous pouvez aussi vous connecter au site de la mission locale : [www.ml-tourainecotesud.fr](http://www.ml-tourainecotesud.fr)



## La Mission Locale c'est aussi

### Pour les ENTREPRISES

- Aide au recrutement : Informations sur les Contrats de travail
- Mise en relation avec des jeunes, période d'observation en entreprises (stage)
- Maintien dans l'emploi : Préparation du jeune A l'entrée en entreprise, accompagnement pendant les premiers mois du contrat...
- Conseil sur les formations et la VAE pour les salariés et entrepreneurs

### Un conseil VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)

La Mission Locale est Point Relais Conseil V A E. Elle informe toute personne sans conditions d'âge sur les procédures et les démarches... pour cela des informations collectives sont proposées tous les mois.

Pour vous aider, des conseillers assurent des entretiens individuels pour évaluer avec vous la pertinence d'engager une démarche de validation.

N'hésitez pas à nous contacter !

Des interventions délocalisées dans la communauté de communes ou en entreprises sont possibles sur demande.

### PERMANENCES (Points d'accueil)

Descartes	Evelyne Epstein	tous les lundis, 48 rue du commerce à Descartes
Ligueil	Evelyne Epstein	2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> mardi sur rendez-vous, au RSP à Ligueil
Montrésor	Christophe Nivault	sur rendez-vous uniquement à la mairie
Cormery	Stéphane Vioux	Sur rendez-vous uniquement à la mairie
Preuilley sur Claise et Grand Pressigny	Stéphane Vioux	tous les 15 jours sur rendez-vous au RSP de Preuilley sur Claise et RSP du Grand Pressigny
Yzeures sur Creuse	Stéphane Vioux	tous les 15 jours sur rendez-vous à la mairie

## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes garçons et filles, qui atteignent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire doivent se faire recenser en mairie, munis du livret de famille et d'une pièce d'identité, dans les 3 mois qui suivent, en vue de la JAPD (journée préparatoire à la défense). L'attestation de participation à cette journée est en effet nécessaire pour certaines démarches administratives (inscription au permis de conduire, en fac...) et compte tenu des délais de traitement par l'autorité militaire, il convient d'être recensé avant ses 17 ans pour être assuré d'avoir l'attestation au moment où l'on atteindra sa majorité.

## LA CARTE D'IDENTITÉ

Vous devez vous rendre en personne à la mairie de votre domicile. Un formulaire et la liste des pièces à rapporter pour l'instruction de votre dossier vous seront remis.



# BIBLIOTHÈQUE LA CELLE ST AVANT

**QUOI DE MIEUX QUE DE S'ÉVADER, DE RÊVER  
PAR LA LECTURE D'UN BON LIVRE.**

**Je suis lectrice et abonnée à la bibliothèque de notre village, bien située, agréable et qui donne sur le joli jardin intérieur de la mairie.**

Dernièrement, j'ai pu voyager, bien installée, à l'ombre dans mon jardin, loin des tourments du quotidien et je me suis évadée en Charente Maritime à la découverte de l'île de Ré au travers d'un ouvrage qui allie rêverie et douceur de vivre. J'étais donc à l'île de Ré. Je sentais l'air marin, je m'imprégnais des délices architecturaux. J'allais de maison en maison, les unes plus belles que les autres, à la découverte du bâti ancien, de ses intérieurs qui gardent le goût du passé, prenant des venelles ornées de passe-roses, découvrant les marais et la mer toute proche. Que c'est doux et bon d'être ailleurs, de rêver, et sans avoir à se déplacer.

Voilà ce que peut réserver un livre. D'autres lecteurs aiment les histoires de familles, les situations rocambolesques, les énigmes policières ou tout simplement aiment se cultiver au travers d'ouvrages régionaux, de découverte de soi-même, ou approfondir leur goût pour les travaux manuels, chercher à améliorer leur cadre de vie en lisant des ouvrages spécialisés.

Les enfants sont toujours à l'honneur et la bonne fée de l'année dernière est revenue. De jolis livres vont venir enrichir leur coin lecture et les plonger dans le monde merveilleux de l'enfance au travers d'histoires passionnantes, tendres, réconfortantes, et enrichissantes.

Nous espérons que la bibliothèque vous aide là à trouver matière à votre souhait, à votre désir de lire mais aussi de vous permettre d'écouter des CD, des livres lus et des livres à gros caractère.

Nous vous réitérons comme chaque année les informations relatives aux inscriptions et nous serons heureux de pouvoir compter encore quelques lecteurs. Le partenariat avec l'école primaire et maternelle permet aux élèves et aux bénévoles de la bibliothèque d'avoir un échange fructueux dans le sens où l'enfant peut toucher, faire une recherche documentaire, s'approprier le livre et se détacher des supports informatiques, vidéos etc...

BIBLIOTHÈQUE

Tél : 02 47 65 06 84

Email : bibliotheque.cellestavant@orange.fr

Horaires : mercredi de 14h à 17h  
et samedi de 9h30 à 12h30

## MAISONS FLEURIES 2013

LORS DE LA CÉRÉMONIE DES VŒUX, la municipalité a donné le résultat des maisons fleuries :

Vu la conjoncture actuelle, les intempéries et l'incivilité de certaines personnes, cette année, seulement 13 personnes se sont inscrites au concours des maisons fleuries.

Les 5 membres du jury ont noté les participants sur 4 critères avec un maximum de 5 points. Les notes vont de 16 à 88

Je vous donne le résultat en commençant par la plus basse note, pour faire durer le suspense du grand gagnant.

Tous les participants vont recevoir un bon d'achat à prendre chez les commerçants de la commune.

Voici les résultats :

13 M <sup>me</sup> LEMONNIER 16	7 M. LOFFROY 63
12 M <sup>me</sup> MERIGOT 23	6 M. BONVALET 65
11 M <sup>me</sup> BENOIT 36	5 M. BETHUNE DOMINIQUE 67
10 M <sup>me</sup> MONTIER 47	4 M <sup>me</sup> TINET 72
9 M <sup>me</sup> BOIREAU 56	3 M <sup>me</sup> GOY CATHY 82
8 M <sup>me</sup> CHUIT 57	

et nos grands gagnants sont M<sup>me</sup> GALANTE et Mr MARTIN ex aequo avec 88 points. Lors de notre passage ce fut un vrai plaisir de regarder ces maisons.

Nous remercions vivement toutes les personnes qui par le fleurissement de leur maison rendent notre commune plus accueillante.

J'en profite également pour remercier les employés communaux pour l'entretien de nos espaces. La commune possède un bon potentiel de massifs fleuris avec entre autre nos nombreux rosiers.

Une association de Loches LES AMIS DES ROSES, imagine et souhaiterait voir un nouveau label pour les communes de la Touraine Côté Sud « LA TOURAINE DES ROSES » à La Celle nous en sommes déjà bien pourvus.



BOUCHERIE · CHARCUTERIE · TRAITEUR

Valérie et Franck MORICE



Viandes sélectionnées par votre artisan

02 47 74 69 08

Mardi au Samedi 8h30-13h / 15h30-19h30 - Dimanche 9h-12h30

21, Rue Nationale - 37160 La CELLE-SAINT-AVANT





# LA CELLE SAINT-AVANT CALENDRIER DES FÊTES 2014



## Janvier

- Samedi 4 : vœux du maire
- Jeudi 9 : assemblée générale – AFN
- Samedi 18 : collecte de papiers – APE
- Samedi 18 : assemblée générale – MOTO CLUB
- Mercredi 22 : assemblée générale CLUB BELLE EPOQUE
- Vendredi 24 : assemblée générale PECHE
- Dimanche 26 : loto – APE

## Février

- Samedi 8 : concours de belote – COPAINS DU GRIGNON
- Mercredi 26 : loto SPORT POUR TOUS

## Mars

- Samedi 15 : dîner dansant – FOOT
- Samedi 22 : carnaval – APE

## Avril

- Mercredi 2 : buffet froid CLUB BELLE EPOQUE
- Samedi 5 : rando – GYM
- Samedi 12 : loto SPORT POUR TOUS
- Samedi 12 : dîner dansant – COPAINS DU GRIGNON (Exceptionnellement salle des fêtes de BUXEUIL)
- Vendredi 18 : chasse aux œufs – APE
- Samedi 26 : concert – MOTO CLUB
- Dimanche 27 : journée des déportés

## Mai

- Jeudi 8 : cérémonie – repas des plus de 70 ans
- Mercredi 14 : buffet – AFN
- Samedi 17 : collecte de papiers – APE

## juin

- Samedi 7 : couscous – AFN
- Samedi 14 : méchoui – FOOT
- Dimanche 15 : assemblée générale – FOOT
- Samedi 21 - dimanche 22 : fête de la Moto – MOTO CLUB
- Samedi 28 : fête de l'école

## Juillet

- Mercredi 2 : repas froid CLUB BELLE EPOQUE
- Samedi 5 : loto SPORT POUR TOUS

## Septembre

- Samedi 13 : brocante COPAINS DU GRIGNON Inauguration terrain de foot
- Dimanche 14 : rando – municipalité et bénévoles
- Samedi 27 : coq au vin – AFN

## Octobre

- Samedi 18 : choucroute MOTO CLUB
- Vendredi 31 : loto SPORT POUR TOUS

## Novembre

- Lundi 10 : bal – AFN
- Mardi 11 : cérémonie – repas CLUB BELLE EPOQUE

## Décembre

- Vendredi 5 : souvenir – AFN
- Samedi 6 : SAINTE BARBE
- Samedi 13 : marché de Noël
- Mercredi 17 : bûche CLUB BELLE EPOQUE

## TRAVAUX EFFECTUES PAR LES EMPLOYES COMMUNAUX

Les employés communaux, ont comme les années précédentes, assuré en priorité les travaux d'entretien et de fleurissement.

**Au cours de l'hiver** : suite à une pluviométrie importante, la voirie a été malmenée, demandant, surtout sur les chemins le bouchage fréquent des trous (nids de poule), nettoyage des regards et buses pour écoulement des eaux. Ils ont effectué les taillages des rosiers, arbustes.

**Au printemps** : toujours l'entretien de la voirie, balayage des trottoirs et caniveaux du bourg et des lotissements, plantation de fleurs, tonte des différents terrains engazonnés (stade, plateau scolaire, cimetière, terrain du centre bourg).

Cette année pour plus d'efficacité nous avons repris le broyage des accotements de routes, chemins, fossés et du plan d'eau.

**Été** : l'activité de la période estivale se limite surtout par les arrosages des plantations, les tontes, l'arrachage d'herbes sur les trottoirs, le désherbage manuel du cimetière (pour limiter l'emploi des pesticides), aménagement des abords du bâtiment « algeco » à l'école.

L'installation du podium ou barnum à différent week-end pour des manifestations communales ou pour des communes voisines.

**Automne** : l'automne doux et humide oblige à effectuer des tontes tardives, des broyages et des débroussaillages.

Le balayage des trottoirs, caniveaux et entretien des regards.

Participer à la réfection du stade par l'apport de terre pour la remise à niveau.

Refait la peinture du marquage au sol pour le stationnement en zone bleu dans le bourg.

Broyage des fossés de l'ex. association foncière.

Début du ramassage des feuilles.

De plus les employés sont souvent appelés pour de petits travaux urgents sur les appartements locatifs communaux.

Travaux d'aménagement à l'école pendant chaque période de vacances.

Récupération de chiens errants qu'il faut parfois emmener à la SPA.

*Nous invitons chaque personne à participer à un effort collectif en maintenant sa partie de trottoir, caniveau ou bordure de route (ainsi que le fossé) en bon état de propreté, au droit de sa façade et en limite de propriété conformément aux obligations du règlement sanitaire départemental.*

*Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage des trottoirs.*

*Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage.*

*Les déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés, compostés ou évacués à la déchetterie.*

*L'abandon de tailles et de mauvaises herbes sur le domaine public est interdit.*

*(Cette obligation incombe aux propriétaires comme aux locataires).*

*Le brûlage de branches ou tout autre déchets est interdit.*

*L'utilisation de produits phytosanitaires (désherbant, insecticide, fongicide) est interdite sur et à 1 mètre des caniveaux, dans les zones humides à moins de 5 mètres des points d'eau et des cours d'eau.*



BAR  
RESTAURANT

**“La Caravane”**  
Angélique et Yannick

2, RD 910 • 37160 La Celle St-Avant  
Autoroute A10 sortie n°25

**02 47 65 07 82**



# ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DE MARS 2014

## **Ce qui change dans notre commune (plus de 1000 habitants)**

1) Les conseillers municipaux seront élus au **scrutin de liste à deux tours, à la proportionnelle avec prime majoritaire**. C'est le mode de scrutin maintenant en vigueur dans les communes de plus de 1000 habitants.

Avec ce mode de scrutin, les listes sont « bloquées » : elles comprennent autant de noms de candidats que de sièges à pourvoir et **vous ne pouvez plus ni en rayer, ni en ajouter, au risque que votre bulletin soit nul**.

Les candidatures seront affichées dans le bureau de vote, ainsi que le nombre de conseillers à élire.

Le nombre de candidats élus conseillers par liste dépendra du pourcentage de voix obtenues par chaque liste, mais avec une « prime majoritaire » qui assure à la liste arrivée en tête au tour de scrutin où l'élection est acquise une majorité absolue au conseil municipal. La moitié des sièges est attribuée à la liste qui a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes (y compris la liste arrivée en tête) à la représentation proportionnelle. Les listes minoritaires sont donc également représentées au conseil municipal, pourvu qu'elles aient obtenu au moins 5 % de suffrages.

2) Pour la première fois, **les conseillers municipaux et les conseillers communautaires seront élus en même temps** et pour la même durée de mandat (6 ans). Les conseillers communautaires doivent obligatoirement être conseillers municipaux.

### **Les bulletins de vote comporteront donc deux listes :**

- À gauche, la liste des candidats aux élections municipales ;
- À droite, la liste des candidats aux élections communautaires (conseillers municipaux appelés à représenter la commune au conseil de communauté).

Ces listes sont indissociables ; il n'est pas possible par exemple de voter pour la liste des conseillers municipaux mais de rayer la liste des conseillers communautaires en cas de désaccord sur cette seule désignation.

Les listes doivent en outre respecter **le principe de parité** (alternance systématique d'un homme et d'une femme).

3) Le conseil municipal ainsi élu désignera le maire et les adjoints. Les adjoints sont élus au scrutin de liste bloquée, à la majorité absolue, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne pouvant être supérieur à un (parité homme-femme).

4) Enfin, les électeurs devront désormais présenter à la fois leur **carte d'électeur et un titre d'identité**.

## LA COLLECTE TEXTILE S'ORGANISE À LA CELLE SAINT AVANT !

*Chaussures ou vêtements trop petits, démodés, assez vus ? Vous ne les portez plus ? Ne les laissez pas s'entasser dans vos armoires et surtout ne les jetez pas à la poubelle ! Glissez-les plutôt dans le/les conteneur(s) du Relais situé à La Celle Saint Avant, route de DESCARTES Recyclés ou portés par d'autres, vos dons peuvent créer des emplois et commencer une deuxième vie solidaire.*







# L'École

## Chers Celloises, Cellois,

L'école comprend 100 élèves âgés de 2 ans 1/2 à 10 ans répartis dans quatre classes :

- 24 TPS PS MS GS avec M<sup>me</sup> Boislève Roger Isabelle.
- 25 GS CP avec M<sup>me</sup> Vernat Virginie.
- 23 CP CE1 avec M<sup>me</sup> Audinot Sandrine.
- 28 CE2 CM1 CM2 avec M<sup>me</sup> Gandoin Claire.

Pour nous seconder dans la vie quotidienne de l'école, la commune met à disposition deux employées M<sup>me</sup> Joubert Margaux et M<sup>me</sup> Rabineau Nicole.

L'année 2013 fut riche en projets pédagogiques.

Soucieuse d'ouvrir les enfants de la commune au monde de la culture et de l'Histoire, l'équipe pédagogique a abordé la pré-histoire en visitant le musée du Grand Pressigny (PS au CM2), la seconde guerre mondiale en accompagnant les élèves de CM1-CM2 à la maison du souvenir de Maillé, les arts de la rue en préparant la fête de l'école du mois juin 2013 et a fait découvrir un véritable artiste : Alexis Ferrier aux élèves de maternelle et de CP. Ce dernier projet a permis la réalisation de magnifiques fresques et d'un totem qui décorent agréablement l'école maintenant.

Nous remercions tous les parents d'élèves, la municipalité, le personnel communal et toutes les personnes qui participent activement à la vie de l'école.

### L'équipe enseignante

## CANTINE-GARDERIE

L'inscription préalable (qu'elle soit régulière ou occasionnelle) est obligatoire. Elle se fait auprès du secrétariat de mairie. Vous pouvez télécharger une fiche d'inscription et le règlement sur le site de la commune [www.lacellesaintavant37.fr](http://www.lacellesaintavant37.fr)  
L'inscription est valable pour une année scolaire, elle doit être renouvelée chaque année.

**La cantine scolaire** est gérée par la commune. 76 enfants sont inscrits en cantine journalière et 14 en cantine occasionnelle.

La pause méridienne fonctionne : lundi-mardi-jeudi-vendredi.

Les tarifs sont fixés par délibération :  
Pour les enfants inscrits « fréquentation régulière » : 3.25 €.  
Pour les adultes : 4.50 €.

Pour les **inscriptions occasionnelles**, il est important, pour le bon fonctionnement, que les parents préviennent la veille avant 9 heures le personnel de la cantine.

Le prix du repas est de : 3.70 €, vous devez régler au moment de l'inscription.

**La garderie périscolaire** est placée sous l'autorité de la municipalité. Les enfants sont accueillis dans « le modulaire » par Catherine et Martha le matin, Catherine et Régine le soir.

La garderie fonctionne les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis :

Le matin de 7 h à 9 h.

Le soir de 16 h à 18 h 30.

Le mercredi de 12 h à 12 h 30.

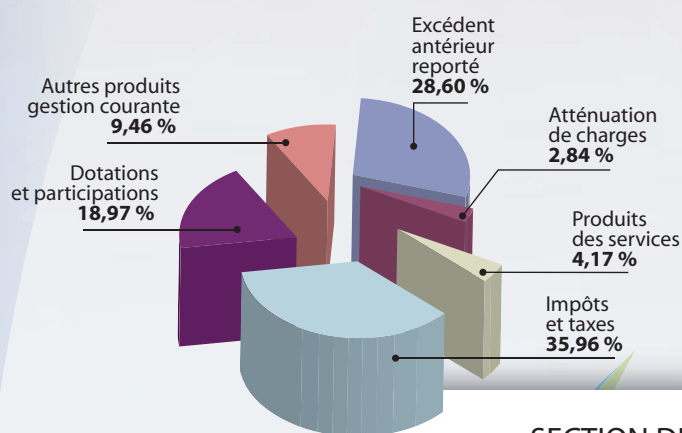
### Les tarifs sont fixés par délibération :

les enfants inscrits en « forfait mensuel garderie matin ou soir pour les lundi, mardi, jeudi, vendredi », le tarif est fixé à 20.00 €, les enfants inscrits en « forfait mensuel garderie matin ou soir pour les lundi, mardi, jeudi, vendredi avec garderie matin ou midi le mercredi », le tarif est fixé à 21.50 €, les enfants inscrits en « forfait mensuel garderie matin et soir pour les lundi, mardi, jeudi, vendredi », le tarif est fixé à 38.00 €, les enfants inscrits en « forfait mensuel garderie matin et soir pour les lundi, mardi, jeudi, vendredi avec garderie matin et midi le mercredi », le tarif est fixé à 41.00 €.

Inscription occasionnelle : « matin ou soir » pour les lundi, mardi, jeudi, vendredi ; matin ou midi pour le mercredi, le tarif est fixé à 2.50 €.

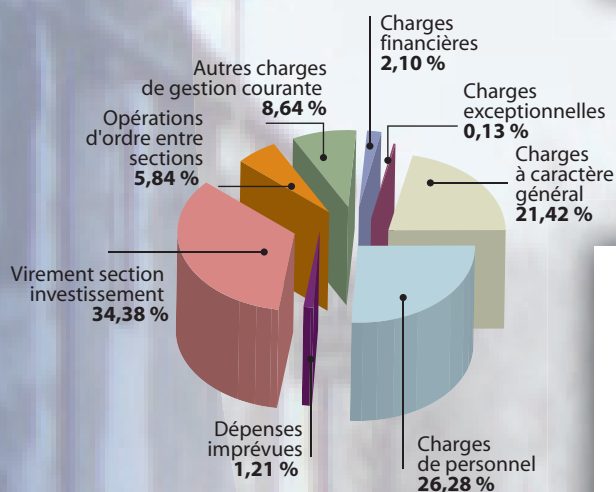


# BUDGET



## SECTION DE FONCTIONNEMENT / RECETTES 1 057 010,11 €

Excédent antérieur reporté	302 308,02 €
Atténuation de charges	30 000,00 €
Produits des services	44 130,00 €
Impôts et taxes	380 072,09 €
Dotations et participations	200 500,00 €
Autres produits gestion courante	100 000,00 €



## SECTION DE FONCTIONNEMENT / DEPENSES 1 057 010,11 €

Charges à caractère général	226 376,85 €
Charges de personnel	277 820,00 €
Dépenses imprévues	12 738,54 €
Virement section investissement	363 426,00 €
Opérations d'ordre entre sections	61 752,21 €
Autres charges de gestion courante	91 331,51 €
Charges financières	22 200,00 €
Charges exceptionnelles	1 365,00 €

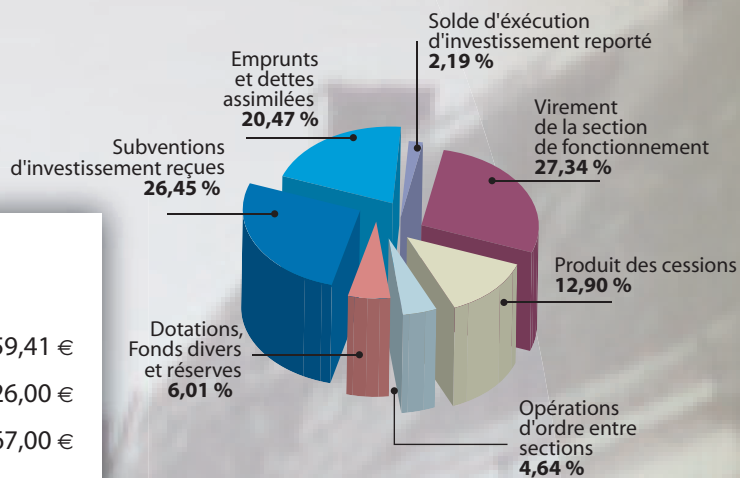
TAUX D'IMPOSITION 2013	2012	2011	2010
Taxe habitation	9,94%	9,94%	9,94%
Taxe sur le foncier bâti	14,32%	14,32%	14,32%
Taxe sur le foncier non bâti	37,88%	37,88%	37,88%



## SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

**1 329 468,63 €**

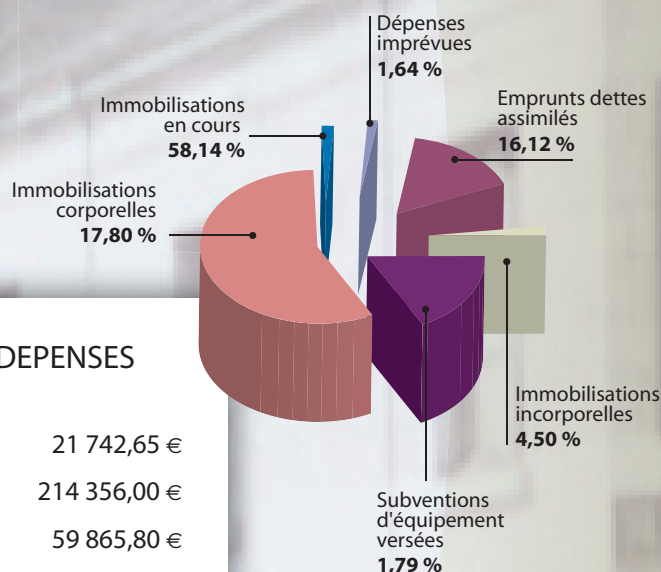
■ Solde d'exécution d'investissement reporté	29 059,41 €
■ Virement de la section de fonctionnement	363 426,00 €
■ Produit des cessions	171 567,00 €
■ Opérations d'ordre entre sections	61 752,21 €
■ Dotations, Fonds divers et réserves	79 848,01 €
■ Subventions d'investissement reçues	351 616,00 €
■ Emprunts et dettes assimilées	272 200,00 €



## SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

**1 329 468,63 €**

■ Dépenses imprévues	21 742,65 €
■ Emprunts et dettes assimilés	214 356,00 €
■ Immobilisations incorporelles	59 865,80 €
■ Subventions d'équipement versées	23 811,00 €
■ Immobilisations corporelles	236 693,18 €
■ Immobilisations en cours	773 000,00 €



## TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Cimetière	884,00 €
Démolition et construction d'une salle polyvalente	700 000,00 €
Plan Local d'Urbanisme	12 865,80 €
Achat de matériel	45 642,34 €
Réfection du stade de football	15 280,00 €
Aire de covoiturage	20 232,00 €
Ecole - Bâtiment modulaire	120 000,00 €
Bâtiments communaux - Réparations	47 277,46 €
Eclairage public	17 809,00 €
Voirie communale	85 218,38 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 065 208,98 €</b>

# COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur JOUZEAU Michel, Maire, a pris les décisions suivantes :

### ■ Séance du 7 janvier 2013

L'an 2013, à 18 h30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de M. Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : Mme ONDET Lydia, Ms GUICHARD Dominique, ARNAULT Michel, JOLY Michel, ROBIN Patrice, PINEAU Bernard, Mmes ARQUEZ Micheline, PÉROT Carole, M. BONNICHON Philippe, M. BONNICHON Philippe, DIAS Sophie, PERDREAU Claudine

Approbation du compte rendu de la séance du 4 déc. 2012  
Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 4 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à modifier l'ordre chronologique des dossiers inscrits à l'ordre du jour ; le conseil donne son accord.

Le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

#### Aire de covoiturage

Des travaux de réalisation d'une aire de covoiturage sont programmés en 2013 pour un montant arrêté à 50 232,00 € TTC ; c'est le terrain communal situé au niveau du rond-point RD 910, le long de la Route de Maillé, près d'un axe de grande circulation qui s'y prête le mieux

#### Éclairage du stade de football

Une mise aux normes de l'éclairage du stade comprenant le changement de 12 lampes et un réglage des projecteurs sont nécessaires ; la dépense s'élève à 5 425,00 € HT. Une subvention est sollicitée auprès du "District d'Indre-et-Loire de Football"

#### Recrutement d'un contrat d'avenir

Le conseil municipal donne son accord pour recruter un contrat d'avenir, destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Le maire précise que Marta PILAO, déjà en poste sous CAE, pourrait bénéficier de ce type de contrat.

#### ATESAT

Il approuve le renouvellement de la mission d'Assistance Technique de l'Etat pour Solidarité et Aménagement du Territoire pour la période 2013-2015 et à ce titre, autorise le maire à signer la convention avec la DDT.

#### Eclairage public

Des travaux d'éclairage public sont programmés en 2013 au lieu-dit "Les Ormeaux" pour un montant de 2 826,51 € HT ; une subvention est demandée au SIEL pour le financement de cette opération.

#### Vente d'un lot de ferrailles

Un lot de ferrailles est vendu à "La Société PASCAULT Récupération" pour un montant de 72,80 €

M. PINEAU, délégué au SIEL, a présenté au conseil municipal, l'activité du SIEL portant sur la période de juin à nov. 2012.

#### Garantie prévoyance

Le conseil décide de participer au financement de la protection sociale complémentaire des agents et décide de prendre en charge entièrement la contribution des agents pour le maintien de salaire.

#### DETR – dotation d'équipement des territoires ruraux

Le conseil confirme sa volonté de réhabiliter la salle polyvalente et arrête la dépense à 561 750,00 € HT comprenant les travaux et les honoraires d'architecte. Ce projet est susceptible de bénéficier des subventions au titre de la DETR, des réserves parlementaires et du "Fonds de Solidarité Territoriale LGV-SEA"

### ■ Séance du 7 février 2013

L'an 2013, à 18 h30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de M. Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : M<sup>me</sup> ONDET Lydia, Ms GUICHARD Dominique, ARNAULT Michel, ROBIN Patrice, M<sup>mes</sup> ARQUEZ Micheline, PÉROT Carole, DIAS Sophie, PERDREAU Claudine. Etaient excusés : Ms PINEAU Bernard, BONNICHON Philippe. Etaient absent : M. JOLY Michel

Approbation du compte rendu de la séance du 7 janvier 2013  
Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 7 janvier 2013 est approuvé à l'unanimité

M. PINEAU avait donné pouvoir à M. JOUZEAU pour le représenter et émettre tout vote. M. BONNICHON avait donné pouvoir à Mme ARQUEZ pour le représenter et émettre tout vote

Le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

#### Ecole – Réforme des rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires s'appliquera de droit dès la rentrée scolaire 2013, mais l'application de cette réforme peut être reportée à la rentrée scolaire 2014, le maire doit alors en faire part au DASEN (Directeur Académique des services de l'éducation nationale) avant le 31 mars 2013.

En accord avec l'équipe enseignante M. le maire propose d'appliquer cette réforme dès septembre 2013; une aide de 90 € par élève sera versée à la commune pour l'année scolaire 2013-2014. L'année suivante la commune percevra 45 € par élève.

La répartition des heures de classe portera sur 9 demi-journées incluant le mercredi matin comprenant 24 heures d'enseignement hebdomadaire.

Des activités pédagogiques complémentaires viendront s'ajouter aux

24 heures d'enseignement ; ils seront organisés par les enseignants en groupes restreints d'élèves.

En faisant du mercredi matin un temps scolaire et en allégeant les journées, la nouvelle organisation fait apparaître de nouvelles plages horaires dévolues aux activités périscolaires qui seront mises en place par la commune. Les communes peuvent faire appel à des intervenants, les atsem peuvent également intervenir dans le cadre de ces activités, c'est pourquoi le planning du personnel sera revu et l'emploi d'un contrat avenir envisagé.

M. le maire et les enseignants se réuniront le 28 février prochain pour réfléchir à l'organisation de la semaine de 4 jours et demi et à la construction d'un emploi du temps.

La décision définitive sera donnée aux familles fin mars. Le conseil municipal donne son accord pour l'application de cette réforme dès la rentrée prochaine.

#### Ecole – locaux de la garderie

Avec les futures activités périscolaires, les locaux ne sont plus assez grands pour accueillir les enfants ; il faut envisager, pour des questions de sécurité, soit une construction neuve mais l'instruction d'un permis de construire dans le périmètre de l'église est de 6 mois, soit l'installation d'un modulable pour un coût d'environ 100 000 € pour 60m<sup>2</sup>. Le conseil municipal retient la 2<sup>ème</sup> solution et donne son accord pour l'inscription de la dépense au budget communal.

#### Personnel communal

Le contrat d'avenir au bénéfice de M<sup>lle</sup> PILAO avec rupture du contrat CAE en cours a été refusé par les services de Pôle Emploi.

Un contrat CAE a donc été conclu avec M<sup>me</sup> BAISSEAU pour 6 mois à raison de 20h par semaine, pour la surveillance des enfants et du ménage dans les bâtiments communaux.

Monsieur le maire précise que la sous-traitance pour le fauchage des bords de route ne donne pas satisfaction, il serait préférable d'acquérir du matériel pour environ 15 000 € et prévoir l'embauche d'une personne. Le conseil municipal donne un avis favorable à ces propositions.

#### Extension du réseau électrique route de Chinon

Les travaux d'extension du réseau de distribution publique d'énergie électrique Route de Chinon sont acceptés, la part communale s'élève à 1 746,00 €.

#### Travaux d'éclairage public « Le Clos des Vignes »

Des travaux d'éclairage public seront réalisés au « Clos des Vignes » pour un montant de 12 048,11 € HT ; une subvention auprès du SIEL « Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire » est sollicitée pour financer cet investissement

#### Effacement des réseaux aériens de télécommunication

Des travaux complémentaires d'enfouissement de réseaux téléphoniques dans la rue de Chinon (RD 109) sont acceptés pour un montant de 20 390,52 €

#### CLIS de Descartes

Une participation de 436 € sera versée à la commune de DESCARTES pour l'inscription d'un enfant scolarisé à la CLIS en 2011-2012.

#### Prise de compétence par la CCTS

Il accepte que la CCTS prenne la compétence « Accueil collectif de la petite enfance ». Une mini crèche (dans un modulable) sera installée à BETZ LE CHATEAU et un pôle multi accueil à DESCARTES. Coût : 710 000 € pour les 2 pôles dont 142 000 € à la charge de la CCTS

Il accepte le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, portant sur la prise de compétence « accueil collectif de la petite enfance ».

#### CNAS – Adhésion d'un agent retraité

Actuellement, le personnel actif de la commune de LA CELLE SAINT AVANT bénéficie du Comité National d'Action Sociale, organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. Depuis le 1er septembre 2012, la commune compte désormais un agent retraité. Vu la possibilité de permettre l'adhésion au CNAS des agents retraités de la commune, il décide d'accepter de cotiser pour cet agent ; la cotisation annuelle par agent retraité en 2013 s'élève à 134,58 €.

#### Participation à l'accueil de loisirs de Nouâtre pour 2013

La convention pour une participation de 13,50 € demandée ne sera pas signée, la commune versera une participation de 7 € par jour et par enfant

#### Achat d'un panneau afficheur

Cette dépense sera discutée lors du vote du budget

Avis du conseil municipal Sur l'enquête parcellaire complémentaire en vue de l'acquisition par RFF de terrains supplémentaires nécessaires à la réalisation du projet de la LGV-SEA, le conseil municipal confirme que ce dossier suscite des observations et à ce titre, décide de s'opposer fermement au déversement des eaux du futur bassin de rétention, qui sera aménagé au lieu-dit « La Gannerie », dans les étangs appartenant à M.MERCIER Raymond ; les eaux de ces étangs proviennent de la nappe phréatique et en aucun cas, ces eaux ne devront être polluées. De plus, le déversement de ces eaux occasionnera de forts risques d'inondations.

Convention de mise à disposition de données – Servitudes d'utilité Publique la Sarl « Urbanisme & Paysage » chargée de l'élaboration du PLU de la commune a sollicité la Direction Départementale des Territoires (DDT) afin d'obtenir les données SIG relatives aux Servitudes d'Utilité Publique de la commune en vue de mettre à jour le plan des dites servitudes du PLU.

A ce titre, la DDT propose à la commune une convention de mise à disposition de données géographiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention.

#### Paiement d'un note d'honoraires

La note d'honoraires de M. Jean-Claude GARNIER, architecte retenu pour le projet de construction d'une salle polyvalente, s'élève pour les prestations réalisées au 15 janvier 2013 s'élève à 9 669,66 € TTC.

Monsieur le maire demande l'accord du conseil municipal pour régler ces honoraires avant le vote du budget communal et précise que ce montant ne dépasse pas le quart des dépenses réalisées en 2012.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le paiement de 9 669,66 € TTC à M. GARNIER Jean-Claude, Architecte comme suit :

Opération n° 35 – Construction d'une salle polyvalente  
Article 2031 – Frais d'études ..... 9 669,66 € TTC

La séance est levée à 21h30.

### ■ Séance du 12 mars 2013

L'an 2013, à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : M<sup>me</sup> ONDET Lydia, M<sup>l</sup> GUICHARD Dominique, ARNAULT Michel, JOLY Michel, ROBIN Patrice, PINEAU Bernard, M<sup>me</sup> ARQUEZ Micheline, M. BONNICHON Philippe, M<sup>me</sup> DIAS Sophie, Etaient excusées : M<sup>me</sup> BERTHELOT Maria, PERDREAU Claudine. Etaient absente : M<sup>me</sup> PEROT Carole

M<sup>me</sup> JUPILLE Michèle, Inspectrice divisionnaire du Centre des Finances Publiques de la Touraine du Sud assistait à la séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 7 février 2013  
Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 7 février 2013 est approuvé à l'unanimité

M<sup>me</sup> BERTHELOT Maria avait donné pouvoir à M<sup>me</sup> ONDET Lydia pour la représenter et émettre tout vote.

#### Le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

##### 1- Approbation du compte administratif

VOTE – Pour : 9 contre : 0 abstention : 0  
Sous la présidence de M. Philippe BONNICHON, le plus âgé parmi les conseillers municipaux présents, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2012 qui s'établit comme suit :

Fonctionnement  
Dépenses : ..... 610 867,73 €  
Recettes : ..... 959 556,91 €  
Excédent de clôture : ..... 348 689,18 €

Investissement  
Dépenses : ..... 454 077,63 €  
Recettes : ..... 483 173,04 €  
Excédent de clôture ..... 29 059,41 €

Restes à réaliser  
Dépenses : ..... 79 097,42 €  
Recettes : ..... 0,00 €

Besoin de financement : ..... 50 038,01 €  
Hors de la présence du maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité de compte administratif communal, exercice 2012.

##### 2- Approbation du compte de gestion, exercice 2012

VOTE POUR : 10 contre : 0 abstention : 0  
Il déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

##### 3- Affectation du résultat de fonctionnement

Vu les restes à réaliser de la section d'investissement (79 097,42 € en dépenses), Vu le résultat de clôture de la section d'investissement d'un montant 29 059,41 €, Vu le résultat de clôture de la section de fonctionnement d'un montant de 348 689,18 €, 50 038,01 € seront affectés en section d'investissement.

##### 4- Vote des taux d'imposition

Il vote à l'unanimité les 3 taux d'imposition pour 2013, sans y apporter de modification  
Taxe d'habitation : 9,94 %  
Taxe sur les propriétés bâties : 14,32 %  
Taxe sur les propriétés non bâties : 37,88 %

##### 5- Vote du budget

Vote – Pour : 10 contre : 0 Abstention : 0  
Il vote à l'unanimité le budget communal, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 053 353,26 € et à 1 327 468,63 € en dépenses et en recettes d'investissement.

##### 6- Représentation des communes au sein des EPCI à fiscalité propre



La loi du 31 décembre 2012 modifie les dispositions de la loi RCT du 16 décembre 2010 concernant le nombre maximal de sièges dans les conseils communautaires à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux.

Les communes doivent délibérer avant le 30 juin 2013.

Sur proposition de la CCTS, des hypothèses de répartition des sièges au sein du conseil communautaire sont proposées.

Le nombre de délégués retenu est celui où la répartition est :

- 1 délégué pour une population communale comprise entre 0 et 300 hab.,
- 2 délégués pour une population communale comprise entre 301 et 1 000 hab.,
- 3 délégués pour une population communale comprise entre 1 001 et 3 000 hab.,
- 4 délégués pour une population communale supérieure à 3 001 hab.

#### 7- Amendes de police

Il est proposé de faire une demande de subvention au titre des amendes de police pour le remplacement complet des feux tricolores par du matériel à leds.

#### 8- Mission d'inspection (A.C.F.I.)

Le dossier portant sur la création d'une mission d'inspection en matière de santé et de sécurité au travail, sera étudié à la prochaine réunion du conseil municipal.

#### 9- Rythmes scolaires

Suite à la réunion du 28 février avec le maire et l'équipe enseignante, l'organisation de la semaine à 4 jours et demi proposée à l'inspection académique, telle que décrite ci-dessous :

Lundi et jeudi : 9h - 12h00 et 13h30 - 16h15

Mardi et vendredi : 9h - 12h00 et 13h30 - 16h00

Mercredi matin : 9h00 - 11h30

avec la mise en place d'activités pédagogiques complémentaires et d'activités périscolaires, les lundis et jeudis de 15h45 à 16h15, a suscité quelques remarques de l'Inspection sur les horaires de fin de journée différents. La décision définitive sera donnée fin mars aux familles.

#### 10- Projet de construction d'un bâtiment modulaire

Dans le cadre de la réforme sur les rythmes scolaires avec les futures activités périscolaires à mettre en place, les locaux ne sont plus assez grands pour accueillir les enfants, un projet de fourniture et mise en œuvre d'un bâtiment modulaire d'environ 60 m<sup>2</sup> est nécessaire.

Le projet de fourniture et de mise en œuvre d'un bâtiment modulaire pour l'accueil périscolaire est adopté et le maire est autorisé à engager la procédure de passation de marché public et de recourir à la procédure adaptée.

#### 11- Contrat d'avenir

Il décide la création d'un poste en emploi d'avenir au bénéfice de l'agent déjà en poste sous contrat d'accompagnement dans l'emploi jusqu'au 3 avril 2013, pour une durée de 30 mois (déduction des 6 mois de CAE demandée par Pôle Emploi), à compter du 4 avril 2013.

#### 12- Poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe

Il apparaît nécessaire de remplacer l'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe parti en retraite le 31 décembre 2008 ; une partie de ses fonctions ayant été accomplies successivement par plusieurs agents recrutés sous contrat d'accompagnement dans l'emploi. Il convient donc d'actualiser ce poste à temps complet qui pourrait être pourvu à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013.

#### 13- Remplacement de personnel

Il autorise le maire à recruter un agent non titulaire pour assurer le remplacement de l'employée de l'agence postale communale absente pour congés annuels.

#### 14- Réalisation d'une étude thermique

Dans le cadre du projet de construction d'une salle polyvalente, la réalisation d'une étude thermique suivant la méthode THCE-Ex est nécessaire, un devis a été demandé et accepté auprès de la Sarl ENERYIA, domiciliée 19 rue Mirabeau à TOURS. Le montant de cette prestation s'élève à 1 674,40 € TTC.

#### 15- Participation au ALSH de Nouâtre

Suite à une contestation portant sur la participation de 7 € accordée par la commune au ALSH de Nouâtre, le conseil municipal maintient sa décision prise le 7 février 2013, la participation au ALSH de Nouâtre reste fixée à 7 € pour l'année 2013 et le supplément de facture est à la charge des parents.

#### 16- Réfection du stade

La remise aux normes de l'éclairage et les travaux de réfection du stade de football, s'élèvent à 12 775,00 € HT, des demandes de subventions sont sollicitées auprès du DISTRICT d'Indre-et-Loire de FOOTBALL ainsi que du Conseil Général d'Indre-et-Loire

#### 17- La commune approuve l'adhésion de la commune du Grand-Pressigny au SMAEP (Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la Source de la Crosse)

## ■ Séance du 15 avril 2013

L'an 2013 à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : M<sup>me</sup> ONDET Lydia, Ms GUICHARD Dominique, ARNAULT Michel, ROBIN Patrice, PINEAU Bernard, M<sup>me</sup> ARQUEZ Micheline, M. BONNICHON Philippe, M<sup>mes</sup> BERTHELOT Maria, DIAS Sophie, PERDREAU Claudine. Etaient excusés : M. JOLY Michel. Etaient absente : M<sup>me</sup> PEROT Carole

Approbation du compte rendu de la séance du 12 mars 2013

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 12 mars 2013 est approuvé à l'unanimité

#### Le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

##### Participation aux ALSH de Descartes et de St Epain

Il est accordé une participation de 7 € par enfant et par jour de présence aux ALSH de Descartes et de St Epain pour l'année 2013.

##### 2- Plan de zonage d'assainissement

Le projet de plan de zonage d'assainissement des eaux usées élaboré par le bureau d'études "VEILLAUX ENVIRONNEMENT" est approuvé ; les orientations prises par le conseil en matière d'urbanisme et les travaux effectués depuis le plan de zonage de 1997 ont été pris en compte. Une enquête publique de ce futur plan va être menée conjointement avec l'enquête publique concernant l'arrêt de projet du PLU.

##### 3- contrat régional de pays

Les deux projets arrêtés par le conseil municipal : construction d'un bâtiment modulaire et construction d'une salle polyvalente entrent dans le programme d'actions proposé par le "Pays Touraine Côté Sud" ; les dossiers recensant ces projets seront déposés afin d'obtenir une subvention par la Région au titre du dispositif "contrat régional de pays"

##### 4- Cantine et transport scolaires

Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, un questionnaire a été adressé aux familles pour connaître le nombre d'enfants susceptibles de manger à la cantine et utiliser le transport scolaire le mercredi matin après la classe.

Sur 65 familles consultées, 43 familles ont répondu ; de cette enquête, il en ressort que peu d'enfants mangeraient à la cantine et utiliseraient le transport scolaire.

Vu, les frais trop importants engendrés par la mise en place de ces deux services (frais de fonctionnement, frais de personnel, facture du transporteur) à répercuter sur la facture des familles, le conseil municipal, à l'unanimité, ne mettra pas en place ces services à la prochaine rentrée de septembre.

##### 6- demandes de subventions

Il est accordé une subvention d'un montant de 100€ à "l'Association pour le Mémorial d'Indre et Loire des Combattants tombés en Afrique du Nord -1952/1963". Cette association a pour but de voir élever un monument à TOURS, à la mémoire des personnes tombées pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

L'Association "La Bredouille" a sollicité une subvention en vue d'aménager un accès au plan d'eau pour les handicapés. La CCTS étant propriétaire du site, le projet lui sera proposé.

##### 7- Tarif de location de la salle des fêtes

Il est décidé pour l'ensemble des associations communales, lors des réunions des membres et de leurs adhérents : De leur accorder 2 fois dans l'année, l'utilisation de la cuisine gratuitement. Au-delà des 2 fois, de fixer le tarif pour l'utilisation de la cuisine à 20 €

##### 8- Dénomination du C.R. N° 42

Le chemin rural n°42, pour la section partant de la R.D. 910 jusqu'à la voie communale n° 15 "rue de l'Abattoir", sera désormais dénommé "rue de la Croix Guérin"

##### 9-Dénomination de la voie d'accès au centre de secours

Cette voie est dénommée "Impasse des Marais"

## ■ Séance du 27 mai 2013

L'an 2013 à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : M<sup>me</sup> ONDET Lydia, M<sup>me</sup> GUICHARD Dominique, ARNAULT Michel, ROBIN Patrice, PINEAU Bernard, M<sup>me</sup> ARQUEZ Micheline, M. BONNICHON Philippe, M<sup>mes</sup> BERTHELOT Maria, DIAS Sophie, PERDREAU Claudine. Etaient absents : M. JOLY Michel, M<sup>me</sup> PEROT Carole. Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> DIAS Sophie

Approbation du compte rendu de la séance du 15 avril 2013

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 15 avril 2013 est approuvé à l'unanimité

#### Le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

##### 1- Les rythmes scolaires

Le projet d'organisation du temps scolaire, après avoir été modifié en accord avec l'équipe enseignante, a été validé par l'Inspection de l'Education Nationale et présenté aux parents d'élèves.

Le temps scolaire est réparti comme suit :

Lundi, jeudi, vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h : cours

Mardi : de 9h à 12h et de 13h30 à 15h : cours de 15h à 16h temps d'activité périscolaire/activité pédagogique complémentaire

mercredi : de 9h à 12h : cours

##### 2-Tarifs de la garderie périscolaire

Avec les changements des rythmes scolaires, le conseil décide de créer une garderie périscolaire le mercredi matin de 7h à 9h et de 12h à 12h30, ce qui demande la révision des tarifs.

Les tarifs ont été fixés à compter de la rentrée scolaire de sept. 2013 : pour les enfants inscrits en « forfait mensuel garderie matin ou soir pour les lundi, mardi, jeudi, vendredi », le tarif passe de 18 € à 20 €, pour les enfants inscrits en « forfait mensuel garderie matin ou soir pour les lundi, mardi, jeudi, vendredi en « forfait mensuel garderie matin et soir pour les lundi, mardi, jeudi, vendredi », le tarif passe de 35 € à 38 €, pour les enfants inscrits en « forfait mensuel garderie matin et soir pour les lundi, mardi, jeudi, vendredi avec garderie matin et midi le mercredi », le tarif est fixé à 41 € pour les

inscriptions « occasionnelles matin ou soir pour les lundi, mardi, jeudi, vendredi ; matin ou midi pour le mercredi », le tarif est fixé à 2,50 €

#### 3- Devis

Des travaux de peinture pour les menuiseries des logements de la Joubardières seront réalisés pour un montant de 1 683,00 € TTC, et suite au rapport de contrôle de l'APAVE, des travaux d'électricité seront réalisés à l'école pour un montant de 2 622,83 € TTC, à l'atelier communal et au stade pour un montant de 3 091,67 € TTC

#### 4-Travaux au stade

Le maire précise que les abris de touche ne sont plus aux normes et présente un premier devis d'un montant de 3 000€ environ.

#### 5-Prêt du podium

Le podium sera prêté gracieusement et à titre exceptionnel à la mairie de Descartes en échange des services rendus (prêt de barrières pour la fête de la moto).

#### 6-Demande de participation

Le conseil ne souhaite pas apporter son soutien financier à la revue « Le Sapeur-pompier de Touraine ».

#### 7-Contrat saisonnier

Un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe sera recruté pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois allant du 1<sup>er</sup> juin 2013 jusqu'au 31 août 2013 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien, à temps complet et sera chargé des missions suivantes :

entretien des bâtiments communaux (nettoyage, peinture, plomberie), entretien des espaces verts (tonte, débroussaillage), travaux de voirie et de petite maçonnerie.

#### 8- Travaux de voirie

C'est l'entreprise EIFFAGE qui est retenue pour les travaux de voirie 2013, pour un montant de 54 892,51 € TTC (route de la Gautherie, route de Marcé à Seigre, Corps de Garde, rue de la Roseraie)

#### 9- Aire de covoiturage

Le dossier est éligible à une aide de 20 %, soit 8 400 € avec validation de l'attribution par le conseil général au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre ; le projet est abandonné pour 2013 par le conseil municipal

#### 9- DETR- Salle polyvalente

L'architecte des Bâtiments de France a émis un avis défavorable au permis de construire (la toiture et le pignon de la salle doivent être conservés) et le dossier projet n'a pas été retenu par les services de la Préfecture au titre de la DETR ; cependant, un réexamen des dossiers aura lieu en septembre.

#### 10- PLU et zonage assainissement

L'enquête publique portant sur l'élaboration du PLU et sur la révision du zonage assainissement des eaux usées débutera le 19 juin jusqu'au 19 juillet 2013.

#### 11- Indemnité du trésorier

Il décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an pour la durée du mandat, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précitée et sera attribuée à M<sup>me</sup> Michèle JUPILLE, Trésorier de Descartes ; l'indemnité de confection des documents budgétaires lui sera également accordée.

## ■ Séance du 2 juillet 2013

L'an 2013, le deux juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : M<sup>me</sup> ONDET Lydia, M<sup>me</sup> GUICHARD Dominique, ARNAULT Michel, ROBIN Patrice, PINEAU Bernard, M<sup>me</sup> ARQUEZ Micheline, PÉROT Carole, M. BONNICHON Philippe, M<sup>me</sup> DIAS Sophie. Etaient excusées : M<sup>mes</sup> BERTHELOT Maria, PERDREAU Claudine. Etaient absent : M. JOLY Michel. Secrétaire de séance : M. GUICHARD Dominique. M<sup>me</sup> PERDREAU Claudine avait donné pouvoir à M<sup>me</sup> ONDET Lydia pour la représenter et émettre tout vote, M<sup>me</sup> BERTHELOT Maria avait donné pouvoir à M<sup>me</sup> DIAS Sophie pour la représenter et émettre tout vote.

Approbation du compte rendu de la séance du 27 mai 2013

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 27 mai 2013 est approuvé à l'unanimité.

#### Le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

##### Budget communal – décisions modificatives

Le budget communal est modifié :

Dépenses d'investissement	
Opération 63 - Eclairage Public	
Article 21534.....	3 400,00
Opération 43 – PLU	
Article 202.....	1 135,00
Article 2118.....	2 104,00
Article 2112.....	500,00
Chapitre 020 – Dépenses imprévues.....	-5 139,00
Opération 46 – aire de covoiturage	
Article 2152.....	-15 000,00
Opération 87 – voirie communale	
Article 2151.....	15 000,00
TOTAL.....	2 000,00
Recettes d'investissement	
Article 1328 – Subvention équipement	
non transférable.....	2 000,00
TOTAL.....	2 000,00
Dépenses de fonctionnement	
Article 61523 voies et réseaux.....	3 656,85

Recettes de fonctionnement  
002 – Résultat de fonctionnement .....3 656.85

## DEVIS

Le devis de l'Entreprise EIFFAGE, pour des travaux de voirie au Corps de Garde (route de Noyers), est accepté pour un montant de 14 302.67 € TTC

## Aire de covoiturage

Ce projet est éligible à une aide du conseil général pour un montant de 8 400 € qui sera soumise à une validation de la prochaine commission permanente du conseil général. Il avait été décidé de ne pas donner suite à ce dossier, il est toutefois proposé de céder le terrain au Conseil Général pour la réalisation de cette aire à sa charge.

## Dossier VINCI Construction Terrassement

Pas d'observation à formuler sur le dossier relatif à une demande de Vinci Construction Terrassement en vue de l'exploitation d'une station de transit de matériaux lié à la LGV SEA à DRACHÉ, faisant l'objet d'une enquête publique sur la commune de DRACHÉ du lundi 17 juin 2013 au jeudi 18 juillet 2013 ; par conséquent le conseil municipal émet un avis favorable à la demande précitée.

## Dossier SOGRACO

Pas d'observation à formuler sur le dossier relatif à une demande présentée par la Société SOGRACO en vue d'exploiter une carrière à NOUATRE, faisant l'objet d'une enquête publique sur la commune de NOUATRE du lundi 17 juin 2013 au mardi 16 juillet 2013 ; par conséquent le conseil municipal émet un avis favorable à la demande précitée.

## Dossier LGV-SEA – Lieu-dit « La Gannerie »

Le conseil municipal maintient sa position sur ce dossier, à savoir qu'il s'oppose fermement au déversement des eaux du bassin de rétention de La Gannerie, dans les étangs appartenant à Monsieur MERCIER, Il demande à COSEA d'étudier pour une solution alternative, telle qu'elle avait été proposée à la réunion du 17 juin 2013 en mairie de La Celle Saint Avant, à savoir que les eaux du bassin de rétention soient directement versées dans le fossé communal pour atteindre la rivière « La Creuse » et si cette proposition n'aboutissait pas, la commune de La Celle Saint Avant décline toute responsabilité en cas d'inondation.

## Participation à l'école de musique de Descartes

La participation de 50 € est renouvelée pour la saison 2013-2014.

## Intervenants à l'école

Des intervenants pour les TAP (temps d'activités périscolaires) ont été contactés ; 2 intervenants seraient intéressés : un intervenant musique et un intervenant gymnastique, 2 autres intervenants pour des activités football et tennis ont été sollicités, sans réponse de leur part à ce jour.

## Contrats départementaux de développement solidaire

Dans le cadre de la mise en œuvre des CDDs, pour les années 2014, 2015 et 2016, les communes doivent soumettre leurs projets, il est décidé d'inscrire :

Année 2014 : des travaux de voirie, réfection du stade comprenant l'arrosage intégré, l'éclairage du stade et réfection de la toiture de l'école,

Année 2015 : des travaux de voirie et l'achat d'un tracteur,

Année 2016 : des travaux de voirie, construction d'un atelier communal, travaux d'éclairage public.

## ■ Séance du 29 juillet 2013

L'an 2013, à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : Mme ONDET Lydia, Ms ARNAULT Michel, JOLY Michel, PINEAU Bernard, Mmes ARQUEZ Micheline, PÉROT Carole, M. BONNICHON Philippe, Mmes DIAS Sophie, PERDREAU Claudine

Etaient excusés : M. ROBIN Patrice, Mme BERTHELOT Maria

Etaient absent: M. GUICHARD Dominique

Secrétaire de séance : M. JOLY Michel

M. ROBIN Patrice avait donné pouvoir à M. ARNAULT Michel pour le représenter et émettre tout vote,

M<sup>me</sup> BERTHELOT Maria avait donné pouvoir à M<sup>me</sup> ONDET Lydia pour la représenter et émettre tout vote.

## Le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

### Convention avec la commune de POUZAY

Des travaux de réfection du stade avec remise aux normes de l'éclairage sont programmés ; en accord avec la commune de POUZAY, la prochaine saison sportive pourrait se dérouler sur son stade, un projet de convention avec la commune de POUZAY et l'Etoile Sportive de POUZAY a été mis en place pour la mise à disposition des installations (terrains, bâtiment vestiaire-douches) avec l'engagement d'une participation aux frais de fonctionnement.

Le conseil municipal, après lecture du projet de convention et après en avoir délibéré, accepte les termes de ladite convention et autorise le maire à la signer.

## PL.U.

Suite à l'enquête publique conjointe portant « sur l'élaboration du PLU et la révision des zones d'assainissement collectif et non collectif

de la commune » qui s'est déroulée du 19 juin au 19 juillet 2013, le commissaire-enquêteur a adressé un procès-verbal avec toutes les observations qu'il convient d'examiner.

Après avoir pris connaissance du procès-verbal, le conseil municipal décide d'apporter des modifications au règlement et aux plans du PLU : A l'observation référencée N1, le conseil municipal propose de réintégrer la loge de vigne sur le plan, parcelle ZQ n° 61 « Varenne de la Roulière »

A l'observation référencée N2, le conseil municipal propose que la partie constructible de la parcelle ZN n° 130 soit en alignement de la construction de la parcelle ZN n° 113. Pour la parcelle ZN n° 301, il ne souhaite pas apporter de modification.

A l'observation référencée N3, le conseil municipal ne souhaite pas apporter de modification, le zonage reste tel que pour la parcelle ZN n° 64

A l'observation référencée N4, le conseil municipal décide de modifier le zonage pour que la parcelle D n° 677 soit classée en zone UHR.

Un certain nombre de patrimoines ou petits patrimoines et constructions remarquables ont été identifiées mais n'apparaissent pas sur les documents graphiques, ces éléments seront réintégrés sur les plans.

Pour la zone UC, le conseil municipal décide de modifier « l'article UC2 occupations du sol soumises à des conditions particulières », il y est noté que ne sont admis que les logements directement nécessaires au fonctionnement des activités dans la zone, à condition d'être intégrés dans le volume de la construction à usage d'activités. Désormais, le logement de l'artisan ou du commerçant pourra être séparé du volume de la construction à usage d'activités.

## Le conseil municipal

Demande au maire de transmettre ces décisions au commissaire-enquêteur et au Cabinet Urbanisme & Paysage, chargé de l'élaboration du PLU,

Demande au maire de faire part au Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la remarque du commissaire-enquêteur portant sur l'absence d'accusé réception et de réponse de ce service sur le dossier de PLU.

## Devis

Le devis de l'entreprise BRAULT pour l'installation d'une pompe dans le forage au stade est accepté pour un montant de 5 422.99 € TTC

## Construction d'un bâtiment modulaire

La livraison est programmée pour le 19 août prochain pour une mise en service dès le 1<sup>er</sup> septembre 2013.

## RFF – Etude d'un circuit

RFF doit assurer le transfert en cas de force majeure de groupes électrogènes stockés au Camp Militaire de Nouâtre ; avant le projet LGV, auparavant l'acheminement militaire de jusqu'à la gare de Port-de-Piles se faisait par l'ancienne ligne. Désormais, l'acheminement se fera par camion, un itinéraire sera étudié par RFF pour se rendre jusqu'à la gare.

## Bureau de vote

Le bureau de vote pour les élections de 2014 reste dans la salle des mariages.

## Tickets CESU

Vu les frais à la charge de la commune, qui seraient générés par les tickets CESU utilisés par les administrés pour le paiement de la garderie scolaire, le conseil municipal refuse le paiement par tickets CESU.

## ■ Séance du 30 septembre 2013

L'an 2013, à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : Mme ONDET Lydia, Ms GUICHARD Dominique, ARNAULT Michel, JOLY Michel, ROBIN Patrice, PINEAU Bernard, Mmes ARQUEZ Micheline, PÉROT Carole, M. BONNICHON Philippe, Mmes BERTHELOT Maria, DIAS Sophie.

Etaient absente : Mme PERDREAU Claudine

Secrétaire de séance : M. ROBIN Patrice

Approbation des compte rendu des séances des 2 et 29 juillet 2013

Aucune remarque n'étant formulée, les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

Le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

## Le budget est modifié comme suit :

DEPENSES - Section de fonctionnement  
6336- Cotisations CNFPT et centre de gestion .....400.00  
6338- Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations .....50.00  
6411- Personnel titulaire .....1 000.00  
6413- Personnel non titulaire .....10 800.00  
64162- Emplois d'avenir .....12 750.00  
64168- Autres emplois d'insertion .....-33 950.00

6451- Cotisations à l'URSSAF.....2 700.00  
6478-autres charges sociales diverses .....750.00  
6534- Cotisations sécurité sociale-part patronale .....5 500.00  
TOTAL .....0.00

## DEPENSES – Section d'investissement

020- Dépenses imprévues.....-12 500.00  
2041581-Autres groupements .....-1 746.00  
21534-Réseaux d'électrification .....1 746.00  
Opération 87- voirie communale  
2152-Installation voirie .....6 500.00  
Opération 44 – achat de matériel  
2188-Autres immobilisations corporelles .....6 000.00  
TOTAL.....0.00

## Renouvellement du contrat d'assistance PMB

Il accepte le renouvellement du contrat d'assistance au logiciel PMB de la bibliothèque pour la période d'un an à compter 6 septembre 2013 pour un montant de 519.84 € TTC

## Indemnité de sinistre

L'assurance SMACL va rembourser la commune d'un montant de 1 176.22 € pour remplacer le feu tricolore qui avait été endommagé par un camion.

## Renouvellement de contrat

Le contrat de l'agent communal en poste à l'agence postale est renouvelé à compter du 26 octobre 2013, pour une période d'un an, à raison de 15 heures par semaine.

## Recrutement d'un contrat CAE

Le maire est autorisé à recruter une personne en contrat CAE pour exercer les fonctions suivantes : entretien des bâtiments communaux : mairie, salle des fêtes, école et surveillance des enfants à la garderie et à la cantine scolaires à raison de vingt cinq heures par semaine, à compter du 1er novembre 2013, pour une durée de 12 mois.

## Convention avec la base militaire de Nouâtre

Il accepte les termes de la convention avec le « détachement de Nouâtre de la 12ème base du soutien du matériel » autorisant les véhicules de tout type du ministère de la défense à emprunter un itinéraire communal pour se rendre à la gare de Port-de Piles.

Le maire précise qu'auparavant la base militaire utilisait la voie ferrée de « Port-Boulet » pour le transport de matériels jusqu'à la gare de Port-de-Piles ; cette voie étant désormais condamnée depuis les travaux de la LGV, un autre itinéraire a du être étudié : pièce du Pré-Clos, le Pré-Chatain, Les Maisons Rouges et la plate forme en gare de Port-de-Piles

## Devis

Le devis « d'Espace Création » d'Yzeures sur Creuse a été retenu pour la réalisation du bulletin municipal, montant : 755.00 € HT

Les devis de «La Sarl BARILLIER » ont été retenus pour la réfection des charpentes du restaurant et du café « Le Petit Gourmet » pour un montant total de 25 065.53 € HT

## Hameau « les Ormeaux »

Les habitants des Ormeaux ont alerté le maire, par lettre, du danger occasionné par la vitesse excessive des véhicules traversant le hameau, la commission communale de la voirie s'est déplacée sur place et il a été décidé de mettre en place une signalisation à 30 km/h

## Salle des fêtes

Un dossier de candidature à l'appel à projets « amélioration de la performance énergétique du patrimoine bâti » a été déposé auprès de la Fondation LISEA Carbone, pour le projet de réhabilitation de la salle des fêtes.

Cependant la candidature se fera en deux temps :

Une étude énergétique sur le patrimoine communal,

La réalisation d'un audit énergétique sur la salle des fêtes qui devra intégrer un programme de réduction des consommations énergétiques de 38 %

## Recrutement d'un agent

Le maire est autorisé à recruter une personne en CAE ou en emploi d'avenir pour renforcer l'équipe des agents techniques.

## PL.U.

Une réunion du PLU s'est tenue en mairie entre la commission communale, le Cabinet d'Urbanisme et la DDT ; des modifications ont été apportées pour tenir compte des remarques du commissaire enquêteur. Le maire précise que le dossier du PLU ne pourra être clôturé et appliqué qu'après validation du dossier par le conseil municipal suivie d'une consultation auprès des personnes publiques associées et des services de l'Etat.

## Bornes de charge pour véhicules électriques

La commune a souhaité s'inscrire dans le schéma départemental de bornes de charge de véhicules électriques, l'emplacement reste à déterminer

## Intervenants à l'école

Dans le cadre des rythmes scolaires, 2 intervenants sont en place, une



personne pour la danse, une autre pour le sport, un 3ème intervenant pour des activités musicales est attendu.

Ces intervenants sont employés par des associations qui factureront les temps d'animation à la commune.

Coût moyen (33€/h + indemnité de déplacement + charges sociales).  
Le maire précise que 6 enfants ne profitent pas des TAP et quittent l'école à 15h00 le mardi.

#### Impôts directs locaux

Le conseil municipal n'a pas souhaité modifier les modalités d'établissement des impôts directs locaux.

#### Dossier GSM

Suite à une convention de forage portant sur le chemin rural n° 84, la société GSM doit verser une redevance de 25 000 € en 3 annuités à la commune ; les paiements s'échelonnent sur 2014, 2015 et 2016 ; cette convention fait suite au souhait de GSM d'inclure ce chemin dans son exploitation.

Personnel communal

les frais de formation du BAFA au bénéfice de Marta PILAO, sous contrat « emploi d'avenir » seront pris en charge par la Commune ; montant : 365 €.

## ■ Séance du 14 octobre 2013

L'an 2013, à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : M<sup>me</sup> ONDET Lydia, Ms GUICHARD Dominique, ARNAULT Michel, JOLY Michel, ROBIN Patrice, PINEAU Bernard, M<sup>mes</sup> ARQUEZ Micheline, M. BONNICHON Philippe, M<sup>mes</sup> PERDREAU Claudine, Etait absente : PÉROT Carole, Etait excusées : M<sup>mes</sup> BERTHELOT Maria, DIAS Sophie. Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> ARQUEZ Micheline  
M<sup>me</sup> BERTHELOT Maria a donné pouvoir à M<sup>me</sup> ONDET Lydia pour la représenter et émettre tout vote, M<sup>me</sup> DIAS Sophie a donné pouvoir à M<sup>me</sup> PERDREAU Claudine pour la représenter et émettre tout vote.

Approbation du compte rendu de la séance du 30 septembre 2013  
Le compte rendu est approuvé ; cependant M. JOLY fait remarquer que le conseil municipal avait donné son accord pour installer des ralentisseurs dans le hameau des Ormeaux pour sécuriser la traversée et que cette décision n'est pas mentionnée dans le compte rendu. M. le Maire précise, qu'au vu des renseignements donnés depuis la dernière séance, les ralentisseurs sont interdits hors agglomération.

Le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Entendu le rapport du commissaire-enquêteur, considérant que les résultats de l'enquête publique justifient des modifications mineures du projet de PLU.

Vu les avis émis par les personnes publiques associées et consultées, Vu l'avis de l'Etat,

Vu l'avis de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA),  
Vu l'avis du Conseil Général,  
Vu l'avis de la Chambre d'Agriculture,  
Vu l'avis du Centre Régional de la Propriété Forestière,  
Vu l'avis de GRT Gaz,  
Il décide d'adopter les modifications demandées et d'approuver le Plan Local d'Urbanisme.

#### 1 a - PLU - lettre de contestation

Le maire informe le conseil qu'il a reçu une lettre de contestation sur les conclusions du commissaire enquêteur, il en donne lecture. Le conseil, à l'unanimité, n'a pas souhaité apporter de modifications au PLU, afin de tenir compte des avis de l'Etat, de la CDCEA, du Conseil Général, de la Chambre d'Agriculture .....

#### 2- Participation au C.L.I.S. de SAINT-BRANCHS

Un enfant de La Celle Saint Avant est scolarisé en Classe d'Intégration Scolaire de SAINT-BRANCHS, une participation de 495 € sera versée à la commune de SAINT BRANCHS, pour l'année scolaire 2013-2014 ;

3-Remboursement d'une visite médicale

Il décide de rembourser à un agent communal, le règlement d'une facture concernant une visite médicale au titre du renouvellement de son permis de conduire poids lourds.

#### 4-5. Convention de servitudes

Deux conventions de servitudes sont passées avec ERDF, elles concernent le passage en souterrain d'un câble haute tension, sur le chemin rural n° 84, lieu-dit « La Fossette » et sur le chemin cadastré section ZI n° 33, lieu-dit « Les Boireaux »

#### 6. Conteneur de collecte textiles

Une convention est passée avec « Le Relais Eure et Loire » pour l'implantation d'un conteneur (textiles, linges de maison et chaussures) sur le parking situé route de Descartes.

#### 7. Modification aux réseaux des C.R. et V.C.

A l'occasion de l'aménagement foncier engagé sur la commune, la commission intercommunale d'aménagement foncier de Maillé, Draché et La Celle-Saint-Avant propose un certain nombre de modifications aux réseaux des chemins ruraux et des voies communales. Le CR n° 59 est supprimé lieu-dit « Village des Champs », un chemin est créé, 6 m sur 60 m, dénommé Chemin du Village des Champs n° 101.

#### 8. Implantation d'une borne de charge pour véhicules électriques

Dans le cadre départemental de croissance verte, le conseil approuve les travaux d'implantation d'une borne de charge véhicules électriques et hybrides situés « Cité de l'Hermitage »,  
Il approuve la convention d'occupation du domaine public établi en faveur du SIEL avec pour contrepartie la recharge gratuite des véhicules communaux,  
Il s'engage à payer la part communale des travaux, d'un montant d'environ 3 000.00 €

#### 9. Budget communal – décisions modificatives n° 3

Le budget communal est modifié comme suit :

DEPENSES INVESTISSEMENT	
Opération 87- voirie communale	
2151- réseaux de voirie	8 500.00
Opération 43- Plan Local d'Urbanisme	
202- Frais réalisation documents urbanisme	5 500.00
1641- Emprunts	415.00
020- dépenses imprévues	-14 415.00
	-----
TOTAL	0.00

## ■ Séance du 2 décembre 2013

L'an 2013, à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de M. Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : M<sup>me</sup> ONDET Lydia, M<sup>me</sup> GUICHARD Dominique, ARNAULT Michel, JOLY Michel, ROBIN Patrice, M<sup>me</sup> ARQUEZ Micheline, PÉROT Carole, M. BONNICHON Philippe, M<sup>mes</sup> DIAS Sophie, PERDREAU Claudine, Etait excusée : Mme BERTHELOT Maria. Etait absent : PINEAU Bernard

Secrétaire de séance : M. BONNICHON Philippe  
M<sup>me</sup> BERTHELOT Maria a donné pouvoir à M<sup>me</sup> ONDET Lydia pour la représenter et émettre tout vote.

Les conseillers municipaux signalent qu'ils n'ont pas reçu le compte rendu de la dernière réunion du 14 octobre 2013. Il s'agit d'un oubli, le maire précise qu'il leur sera adressé demain, soit le mardi 3 décembre.

Le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

#### 1 - Réhabilitation de la salle polyvalente

Il décide à l'unanimité :  
d'arrêter le nouveau projet de réhabilitation de la salle polyvalente, s'élevant à 594 000 € H.T.,  
d'adopter le plan de financement exposé par le maire et d'inscrire les dépenses au budget communal de 2013,  
de solliciter une subvention au titre du Fonds de solidarité L.G.V., de solliciter une subvention au titre des Réserves Parlementaires, de solliciter une subvention au titre de LISEA Carbone, de solliciter l'autorisation de préfinancer cette opération, et autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

#### 2 - Budget communal

Le budget est modifié comme suit :

INVESTISSEMENT	
1641- Emprunts	-800,00
165- Dépôts et cautionnements reçus	1 900,00
020- Dépenses imprévues	-1 100,00
Opération 87 – Voirie communale	
2151- Réseaux de voirie	15 000.00
Opération 46 – Aire de covoiturage	
2152- Installations de voirie	-15 000.00
TOTAL	0.00
FONCTIONNEMENT	
6218- Autre personnel extérieur	635.00
6226- Honoraires	2000.00
6451- Cotisations à l'URSSAF	285.00
022- dépenses imprévues	-2 920.00
TOTAL	0.00

#### 3 - Indemnité de sinistre

Suite au bris de glace survenu sur le kangoo, véhicule communal, l'assurance GROUAMA a remboursé la facture d'un montant de 137.04 €

#### 4 - P.L.U. – Réponse à la requête de M<sup>me</sup> MALAGU

A l'unanimité, Il réaffirme sa position, il refuse de modifier le zonage du terrain cadastré section ZN n° 64, classé en zone A du P.L.U., et après avoir repris tous les points cités dans la lettre de M<sup>me</sup> MALAGU, il fait part de ses observations : la voirie : la route départementale 109 est une route à grande circulation, à ce jour aucune autorisation de sortie de terrain n'a été accordée sur cette R.D.

- l'eau : le terrain pourrait être raccordé au réseau,
- E.D.F. : un renforcement du réseau est nécessaire pour raccorder de nouveaux terrains, il serait à la charge de la commune,
- Téléphone : sans observation,
- Environnement : la parcelle ZN n° 64 n'est pas située dans le hameau de « La Piraudière ». Les terrains du hameau étaient en zone NB (zone naturelle non protégée) du P.O.S, la parcelle ZN n° 64 était en zone NC (zone naturelle protégée pour préserver l'activité agricole) du P.O.S et reste en zone agricole dans le P.L.U. approuvé le 14 octobre 2013, soit



en zone A du PLU

• Accessibilité : pas d'accessibilité (voir & 1.) et pas de visibilité : la parcelle est située entre deux virages. Pour une sortie sur la R.D.109, il faut l'accord du Conseil Général, votre terrain étant situé hors agglomération.

• Intérêts économiques et agricoles : la parcelle ZN n°64 est accolée à un terrain agricole, l'ensemble peut tout à fait agrandir une superficie agricole et être exploitée par un agriculteur.

Souligne que depuis le 24 janvier 2002, date de révision du POS, la parcelle ZN n° 64, n'a jamais été classée en zone constructible.

#### 5 - Heures supplémentaires

Des heures supplémentaires seront payées au personnel administratif suite à la surcharge de travail occasionnée en partie par l'arrêt maladie d'une secrétaire.

#### 6 - Montant d'un loyer

Vu, les impayés des loyers de plus en plus nombreux, il décide : de baisser le montant du loyer pour le logement n°2, situé au 11 rue du 11 novembre,

de fixer le montant du loyer de ce logement, à 400 €, frais d'entretien de chaudière compris,

de mettre en location cet appartement, à compter du 15 décembre 2013,

et autorise le maire à signer tous documents ce rapportant à ce dossier.

#### 7-Travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier

Le coût du programme des travaux connexes, arrêté par la commission intercommunale d'aménagement foncier de Maillé, Draché et La Celle Saint Avant dans le cadre de l'opération liée à la réalisation de la L.G.V. SEA, qui sera déposé à l'enquête publique sur le projet d'aménagement foncier, est estimé à 9 496.50 € H.T. (Neuf mille quatre cent quatre-vingt-seize euros et cinquante centimes hors taxes). Ces travaux sont financièrement pris en charge par le maître d'œuvre de la LGV SEA, la société DPR COSEA, conformément aux dispositions de l'article L. 123-24 du code rural et de la pêche maritime.

Le conseil municipal, décide, d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes à l'aménagement foncier et de prendre en charge la totalité du programme défini par la commission intercommunale d'aménagement foncier de Maillé, Draché et La Celle-Saint-Avant sur le territoire de la commune, s'engage à voter au budget les dépenses correspondantes et demande l'attribution à la commune des emprises foncières correspondantes lorsqu'il s'agit d'ouvrages collectifs (chemins et voies communales).

**8-Convention de partenariat** pour la mise en œuvre d'activités périscolaires. Dans le cadre des activités périscolaires mises en place suite à la réforme des rythmes scolaires, l'Association Multi Gym Celloise assure depuis la rentrée des classes, des activités auprès des élèves de La Celle Saint Avant : de l'éveil et de la motricité, de l'initiation aux danses (hip hop ...)

A ce titre, une convention a été établie entre la Commune et la Multi Gym Celloise ; le conseil municipal, à l'unanimité :

Accepte les termes de la convention, Autorise le maire à la signer, S'engage à inscrire les dépenses au budget communal, qui s'élèvent pour l'année scolaire 2013-2014 à 1 896.09 €.

#### 9-Enquête parcellaire complémentaire LGV –SEA

Le commissaire enquêteur a remis ses rapport et conclusion sur l'enquête parcellaire complémentaire qui s'est déroulée du 16 septembre au 16 octobre 2013 : il a émis un avis favorable avec 3 réserves.

Le Maire,  
Michel JOUZEAU

## ASSOCIATION DES ASSISTANTES FAMILIALES DU 37 : ASSASFAM37

Notre association n'est pas une association comme les autres ni sportive ni culturelles simplement une association en relation direct avec le métier d'assistant familial vous savez la fiction série télévisée « famille d'accueil » que chacun a pu voir ou entendre parlé n'est qu'une fiction. Dans la réalité, ce métier est un beau métier mais pour nous permettre de mieux l'exercer de nous donner les bons outils les bonnes pratiques pour aussi concilier travail et famille, le bien être des enfants accueillis nous avons eu besoin de créer cette association. Elle avance doucement,

comporte déjà 55 adhérents de notre corporation, nous avons aussi créer notre site internet, nous organisons des rencontres à thèmes ainsi dans l'avenir proche nous espérons y inviter des intervenants extérieurs, l'association a son siège social au « Grignon » ainsi elle est inscrite sur notre commune mais elle est départementale.  
présidente : Brigitte Guéineau la celle saint avant  
secrétaire : Olivia Leguedey Brizay  
secrétaire adjointe : Gyslaine Sourisseau descartes  
trésorière : Martine Bertrant genille  
trésorière adjointe : Lydie Champigny descartes

## ASSOCIATION DES COPAINS DE LA COMMUNE LIBRE DU GRIGNON

« Le Grignon »  
37160 La Celle st Avant  
communelibregignon@orange.fr  
bureau Président  
Jacky Guéineau  
secrétaire Peggy Berthon  
secrétaire adjoint  
Thierry Hurtault  
Trésorière Brigitte Guéineau  
Trésorier adjoint  
Jean Paul Forget  
correspondant Claude Barnier



La troisième année de notre association a un bilan positif et continue dans sa dynamique en gardant toujours la convivialité comme mot d'ordre. Le nombre d'adhérent augmente et nos manifestations malgré la pluie pour notre brocante ont eu leur part de réussite, les dates pour 2014 concours de belote : le samedi 8 février à la salle des fêtes de La Celle St Avant  
Dîner Dansant le samedi 12 avril 2014 à la salle des fêtes de Buxeuil (exceptionnellement)  
Brocante au lieu dit « le Grignon » le samedi 13 septembre 2014 venez nombreux nous retrouver pour passer un bon moment bonne et heureuse année 2014  
Le Président, Maire de la commune libre du grignon **jacky guéineau**

## ASSOCIATION DE PÊCHE « LA BREDUILLE »

L'année 2013 a débuté par l'assemblée générale du 18 janvier

Le bureau est constitué de 13 membres.

- Président : Dominique LAGNY

- Trésorier : Janick LOISON

- Secrétaire : Jacky Perrodin

Membres : Jean-Jacques Audiguet, Claude Chicard, Jacques Chouard, Jacky Legruic, Jean Pagé, Fabrice Proust, Roger Saulquin, Guy Turmeau. Samuel Boutin, Jean Philippe Bonneau

Activités de l'aappma pour l'année 2013:

### Rivière:

- Alevinage : 20kg de black-bass et 20 kg de sandres
- Participation avec les chasseurs gibier d'eau au nettoyage des berges de la rivière 1 matinée

### Plan d'eau de La Celle Saint Avant :

- Nous avons procédé tout le long de cette année 2013 à l'entretien du plan d'eau
- Arrachage de jussie (repousse)

- Ebranchage des postes de pêche
- Nettoyage et ramassage de détritiques (canettes, verres plastiques...)
- Nettoyage des parking d'accès, pancartage réglementation

### Alevinage du plan d'eau:

- Alevinage d'environ 1500 petits brochetons en février
- Participation avec la fédération de pêche d'Indre et Loire au vidage de l'étang d'Assay pour alevinage au plan d'eau, suite à cette journée 1200 kg de poissons blancs ont été remis dans l'étang de La Celle Saint Avant

Pour la saison 2014 la pêche sera ouverte du 1er janvier au 31 décembre 2014. La réglementation générale est identique à celle des rivières du département d'Indre et Loire.

### Vente de carte de pêche :

- M<sup>me</sup> Besnier : Tabac Loto Presse (articles de pêche et appâts)  
37160 La Celle Saint Avant
- M<sup>me</sup> Le Droff : Bar Restaurant « le relais du pont »  
Le Corps de Garde.  
37160 La Celle Saint Avant

Pour plus de renseignements sur le plan d'eau téléphonez au 02 47 65 14 41 ou 06 37 02 08 54 après 18h00.

### Projets 2014:

- Concours de pêche en prévision courant juin.
- L'assemblée générale de la société de pêche « la bredouille » aura lieu le vendredi 24 janvier 2014 à 20h30 à la salle des fêtes de La Celle Saint Avant (sujets traités : réglementation compte rendu rivière et plan d'eau).

**L'association de pêche « La bredouille » vous souhaite une bonne et heureuse année 2014**

**Le président : D. LAGNY**

## LE CLUB DU 3<sup>EME</sup> ÂGE « LA BELLE ÉPOQUE »

### Composition du bureau

Présidente : Madame Costeux Dominique

Vice-présidente : Madame Andelain Evelyne

Secrétaire : Monsieur Latapie Pierre Etienne

Secrétaire adjoint : Monsieur Prouts Martial

Trésorière : Madame Alle Régine

Trésorière adjointe : Madame Tadeus Martine

Madame Benoit Colette, Monsieur Costeux Jean Claude, Madame Vigeant Monique:

Nous nous retrouvons pour jouer aux cartes, aux boules, aux quilles, faire des promenades, converser et autre le premier et troisième mercredi de chaque mois voire le cinquième suivant calendrier.

Le club organise également des sorties, des visites, des conférences, des ateliers...

Exemple : Le 17 juillet 2013 nous avons pique-niqué et visité le château des Ormes avec comme guide Monsieur Caillé Robert, adhérent du club. Merci à lui et à son épouse pour l'organisation et leur gentillesse.

### Animations traditionnelles 2014

22 janvier Assemblée Générale et galette des Rois

2 avril Buffet

2 juillet Repas froid

11 novembre Repas

13 décembre Marché de Noël

17 décembre Bûche de Noël et tombola



Une partie du groupe devant la glacière du château des Ormes.



## UNC – AFN

Activités 2013

L'année 2013 commence dans la gaieté avec la galette des rois suivie de l'assemblée générale avec l'élection du tiers sortant. Le bureau est réélu avec la majorité. La section participe à divers manifestations patriotiques :

25 avril la plaque des Déportés et Monument aux Morts, 8 mai libération 39-45, avec cette année la remise du titre de reconnaissance de la nation (TRN) à Pierre-Robert CARRASSET, 11 novembre dépôt de gerbes et messe, 5 décembre journée souvenir pour les soldats morts pour la France en A.F.N. André, Guy et Gilles nous ne vous oublions pas.

Plusieurs journées festives ont été organisées : repas froid au mois de mai, méchoui en juin avec la remise du collier et de la croix du Sud à Mmes GOY ET GUERINEAU, épouse de nos camarades soldat de France, repas au Grignon fin novembre.

### Fêtes et cérémonies 2014 :

- Jeudi 9 janvier : assemblée générale, galette des rois
- 27 avril : souvenir des déportés
- 8 mai : armistice 39-45
- 27 septembre : coq au vin
- 10 novembre : bal gratuit
- 11 novembre : armistice 14-18
- 5 décembre : journée souvenir pour les camarades morts en A.F.N.



### Composition du bureau :

Président : Armand CARADEAU  
Vice-président : Pierre-Etienne LATAPIE  
Secrétaire : Martial CHABOT  
Secrétaire adjoint : Jean-Claude COSTEUX  
Trésorier : Yves POMPOUGNAC  
Trésorier adjoint : André LOISON  
Porte drapeau AFN : Martial PROUST  
Porte drapeau 39-45 : Martial CHABOT

**Le Président, les membres du bureau, les adhérents et les épouses présentent à la population tous leurs vœux de bonheur et de bonne santé pour 2014**



## UNE NOUVELLE ANNÉE COMMENCE POUR L'ÉQUIPE DE L'APE DE L'ÉCOLE LE CLOS DE L'IMAGE

Une nouvelle année commence au sein de l'association et une nouvelle équipe s'engage avec enthousiasme, à rythmer cette année scolaire de diverses manifestations.

L'année précédente se solde par un bilan positif. Les diverses activités organisées au cours de cette période ont connus de plaisants succès (le dîner annuel / La fête de Noël / Le carnaval du mois de mars / le spectacle de magie /les sorties scolaires / la fête de l'école et notre premier loto !).

Cette année, les membres sont moins nombreux. Cette baisse de l'effectif ne nous permet pas de maintenir le repas annuel. Nous comprenons que nombre d'entre vous regrettent cette rencontre qui ouvrait l'année et permettait à chacun de se retrouver dans la bonne humeur. Nous redoublons d'efforts et de volonté pour renouveler les activités et les manifestations. Et nous réfléchissons déjà à organiser une rencontre, un peu différente, mais toujours autour d'une bonne assiette ! Nous invitons tous les parents, leurs entourages, toutes les Celloises et tous les Cellois à participer massivement aux diverses collectes de papiers que nous organisons régulièrement. Ce geste anodin reste notre principale source de finance-

ment pour les diverses activités que nous proposons aux enfants : arbre de Noël, Carnaval, Chasse aux œufs, sorties scolaire. Ce même financement a permis d'aider l'école à s'équiper dans le but d'améliorer les moyens d'éducation mis à disposition des enfants. Nous vous remercions d'avance pour votre participation.

Nous remercions l'ensemble des personnes qui soutiennent chaleureusement nos actions et manifestations avec l'espoir de les voir à nos côtés cette année encore !

L'association vous souhaite une agréable année, pleine d'amusement et de bons souvenirs en notre compagnie.

Cette année l'équipe se compose des personnes suivantes :

Corinne Richard (présidente),  
Céline Gasne (vice-présidente),  
Hervé Richard (trésorier),  
Sophie Dias (trésorière adjointe),  
Audrey Juneaux (secrétaire),  
Isabelle Garrot (secrétaire adjointe)  
et les membres : Aline Robert, Elodie Cesvre, Mickael Gandoin et Angélique Pichon.

## USEP LE CLOS DE L'IMAGE

L'année scolaire 2012/2013 a permis aux élèves de la grande section au CM2, de participer à la course longue de Ste Maure de Touraine en Avril dernier. Malgré un temps humide et froid les enfants ont apprécié les ateliers d'athlétisme ainsi que l'esprit qui règne lors de la course. Il s'agit en effet d'une course d'endurance dont l'objectif à atteindre est fixé par l'enfant lui-même ce qui est très important en terme de confiance en soi. Lorsqu'ils ne courent pas, les enfants encouragent les autres participants.

La rencontre maternelle a quant à elle eu lieu dans notre école, nous avons reçu les élèves de St Epain et Sepmes. La journée s'est très bien déroulée, les groupes ont tourné sur les douze ateliers tout au long de la journée. Petits et grands sont repartis avec le sourire !

Pour ce qui est de nos après-midi sportifs...ils sont malheureusement tombés à l'eau, au sens propre ! Nous espérons donc que la météo nous soit plus favorable cette année.

Pour l'année 2013/2014 le bureau reste inchangé :

Présidente : Isabelle Boislève-Roger  
Secrétaire : Agnès Besnard  
Trésorier : Anthony Dauxy



### Les dates à retenir pour l'année 2013-2014 sont les suivantes :

- Samedi 7 Décembre 2013 : Fête de Noël
- Samedi 18 Janvier 2014 : Récolte de papiers
- Dimanche 26 Janvier 2014 : Loto
- Date à définir : Cinéma
- Samedi 22 Mars 2014 : Carnaval
- Vendredi 18 Avril 2014 : Chasse aux œufs
- Samedi 17 Mai 2014 : Récolte de papiers
- Samedi 28 Juin 2014 : Fête de l'école

**Bonne année 2014 à tous**



# LE MOTO CLUB CELLOIS

## L'année 2013 se termine, nous allons donc faire le bilan de nos diverses activités.

Nous débutons comme les années précédentes par notre assemblée générale le 20 janvier rassemblant une quarantaine de motards à la salle des fêtes de LA CELLE SAINT AVANT par une journée très enneigée. Après le bilan de l'année 2012 et la présentation des diverses activités pour l'année 2013 en présence de M. JOUZEAU Michel, Maire de la Celle Saint Avant, de M. HENAUULT Gérard, Président de la Communauté de Communes de la Touraine du Sud et de M. DUBOIS Gérard, Conseiller Général du canton de Descartes. Nous clôturons cette assemblée générale par le pot de l'amitié.

### LE BUREAU 2013

Président : Jean-Jacques BETHUNE

1<sup>er</sup> Vice-président : Jean-Claude BOURGUIGNON (Commission balade)

2<sup>ème</sup> Vice-président : Francis GAUHAROU (Commission des fêtes)

Secrétaire : Béatrice BETHUNE

Secrétaire Adjoint : Pierre BARRAULT

Trésorier : Yannick PEROT

Trésorier Adjoint : Laurent DENIS

Membres du bureau : Philippe BOISSEAU, Hubert CHABOT, Jean-Eric DUBOIS, Didier ESNAULT, Hercilie FRIGIOTTI, Aurélien GAUHAROU, Marie-Pierre HAJJI, Mohamed HAJJI, Damien LIOT, Daniel LIOT, Carole PEROT, Karima PEROT, Francis RABUSSEAU, Michel VOYDIE.

### LES ACTIVITÉS 2013

**20 Avril** : Une journée balade moto en passant par la forêt d'Amboise. De retour à la salle des fêtes de La Celle Saint Avant, nous avons apprécié le pot de l'amitié ainsi que la tartiflette préparée par le Moto Club. Nous avons clôturé cette soirée avec la disco-mobile « NEW WORLD ».



**25 et 26 Mai** : Un week-end de 2 jours au circuit du Vigeant pour une manche du championnat de France du Super Bike. Des courses superbes avec des pilotes au top de leur forme malgré un temps très médiocre. Comme les années précédentes, nos adhérents ont apprécié la structure en place pour les repas pris en commun.

**26 - 27 et 28 Mai** : Un week-end de 3 jours dans le Puy de Dôme où nous avons été accueillis au camping motard du moulin de Serres à Singles. Au menu : journée balade afin de découvrir cette magnifique région mais ceci par un temps très arrosé.

**15 et 16 Juin** : Notre 10<sup>ème</sup> fête de la moto qui rassemble toujours de nombreux motards. Lors de notre balade du samedi nous découvrons des villages charmants du Chinonais, de retour à La Celle Saint Avant, nous avons pu apprécier un repas champêtre animé par les groupes « Music Instinct » et « Delyss », du stunter « Atomic Acrobatics », nos acrobates du « Globe de la mort » et pour terminer cette soirée, la disco mobile « NEW WORLD » animé par Damien et Denis.

Nous repartons le dimanche matin pour une balade à la découverte du châtelleraudais. De retour à LA CELLE SAINT AVANT, nous avons apprécié le pot de l'amitié offert par la municipalité, suivi du repas champêtre animé par les groupes « No Crackers », « Blue Saphir » et les spectacles de stunt d' « Atomic Acrobatics » et du « Globe de la Mort » pour clôturer ce week-end.

**30 Août et 1<sup>er</sup> Septembre** : Week-end balade et détente en forêt de Mervent où nous avons apprécié le cadre et le calme de ce charmant village de Vendée avec un très bon accueil au « camping de la Joletière » à Mervent par un temps agréable pour une balade moto.

**19 Octobre** : La soirée choucroute rassemble 180 personnes à la salle des fêtes des Ormes dans une ambiance exceptionnelle animée par la disco mobile New World.

### L'AGENDA

Prenez note dans votre agenda 2014

**18 Janvier** : Assemblée Générale

**26 Avril** : Journée balade avec soirée

**7 - 8 et 9 Juin** : Week-end balade

**21 et 22 Juin** : Fête de la moto

**13 et 14 Septembre** : Week-end balade

**18 Octobre** : Soirée Choucroute

D'autres animations viendront compléter ces dates.

Pour clôturer cette année 2013, le Moto Club Cellois vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et surtout santé, bonheur et prospérité pour l'année 2014.

### Jean-Jacques BETHUNE

Président du Moto Club Cellois



## SYNDICAT DE CHASSE

La saison a commencé en septembre, le petit gibier sédentaire ayant subi un mauvais printemps, trop humide et trop froid, s'est encore réduit. Nous espérons avoir des oiseaux de passage pour nous divertir.

Plusieurs fois nous avons été sollicités pour des dégâts de « renards », nous avons le droit de les chasser à partir de l'ouverture générale en septembre jusqu'au 31 mars. Il serait préférable, pour nous tous, de nous avertir de leur présence, dans la période autorisée, et avant leur passage dans les basses cours.

**Le bureau et tous ses actionnaires vous souhaitent une bonne et heureuse année 2014.**



## La saison 2012/2013 a été une saison favorable pour le club de l'ESJC La Celle Saint Avant

En effet, l'ESJC a vu son équipe se maintenir en 3<sup>ème</sup> division départementale quand à l'équipe de la 2, le succès était au rendez-vous avec une montée en 4<sup>ème</sup> division. Pour l'équipe 1, elle se classera 8<sup>ème</sup> de sa poule en assurant le maintien en 3<sup>ème</sup> division. Pour l'équipe II se sera une meilleure réussite, elle se classera 1<sup>ère</sup> de sa poule.

Le bilan de cette saison est donc plutôt favorable et les objectifs du club ont été atteints.

Pour la saison 2013/2014, le club continue avec 2 équipes seniors avec un effectif de 34 joueurs avec l'arrivée de 5 nouveaux joueurs avec toujours Mr HENCHE Grégory comme coach. Ce début de saison est difficile car les résultats ne sont pas au rendez-vous.

Le président Mr OUVRARD Kévin reste tout de même confiant sur les objectifs de la saison : le maintien des deux équipes dans leurs divisions respectives.

Le bureau et son président remercient la municipalité pour les travaux engagés pour la réfection du terrain de football et les agents communaux pour les travaux effectués au stade de l'ESJC.

De plus, les membres du bureau ainsi que les joueurs du club de l'ESJC tenaient à s'excuser pour les déplacements que nous vous faisons subir lors des matchs. En effet, suite à la réfection du terrain du football du club de l'ESJC, les entraînements et les matchs se déroulent donc à l'extérieur au club de Pouzay qui a eu la gentillesse de nous prêter ses locaux pour la saison 2013/2014.

Tous les licenciés du club de l'ESJC de La Celle Saint Avant présentent leurs meilleurs vœux sportifs les plus sincères à tous les partenaires du club, commerçants et artisans, ainsi qu'à tous les habitants de

# LE CLUB DE FOOT



la commune. L'ensemble des dirigeants vous remercie également pour l'accueil lors de la présentation des calendriers.

Président : OUVRARD Kévin  
Vice Président : GAUHAROU Aurélien  
Secrétaire : OUVRARD Meggie  
Vice Secrétaire : OUVRARD Alicia  
Trésorière : DUFFOURG Bénédicte  
Trésorière Adjointe : PAGE Patricia  
Responsable de la commission jeune : GAUHAROU Aurélien

La saison 2013/2014 voit l'effectif « jeunes » s'agrandir toujours un peu plus chaque année.

L'APFSM (Association pour la Promotion du Football Sainte Maurien) comprend toujours les clubs de : La Celle Saint Avant, Antony le Tillac, Maillé, Nouâtre, Ports sur Vienne, Pouzay, Ste Catherine de Fierbois et Sainte Maure de Touraine.

L'APFSM a pour but de regrouper les jeunes licenciés de chaque club par catégories d'âges pour les entraînements communs sous la coupe d'éducateurs.

La commission jeune tient à remercier les parents qui répondent présents lors des déplacements ou des matchs à domicile, venant soutenir les dirigeants du club.

La commission jeune vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et présente ses vœux pour l'année à venir.



## SPORT POUR TOUS

L'association a pour but de promouvoir des actions à destination des enfants sur les domaines : sportif, culturel et médical.

Notre objectif : « nous aider à aider les autres »

Entreprises, commerçants et particuliers, aidez nous par vos dons, à réaliser notre objectif pour que chaque enfant puisse participer gratuitement à nos animations et surtout l'organisation de « petites vacances » pour ces enfants ; ce que nous n'avons pas réalisé cette année, faute de finances.

Président : Melle LANGER VANESSA  
02 47 27 12 82  
Secrétariat : 7 rue de Longueville  
37160 LA CELLE ST AVANT

## RANDO DU 8 SEPTEMBRE

C'est par une météo agréable que cette 4<sup>ème</sup> participation VTT et MARCHE s'est déroulée.

Après l'accueil, le café et les madeleines, c'est pas moins d'une centaine de vététistes et 60 marcheurs qui se sont élancés, chacun à leur rythme sur les différents parcours pour tous niveaux. Les participants satisfaits de leur sortie (passage à gué de l'Esves et devant le château de la Louère, prises de photos) ont apprécié les ravitos et ont reconnu l'excellent balisage des circuits avant de clore cette matinée par le pot de l'amitié bien mérité.

Un grand merci aux bénévoles organisateurs et aux participants, qui ont fait la réussite de cette journée.



# MULTI GYM CELLOISE

La Multi-gym Celloise compte à ce jour 105 adhérents(es).

Elle a pour but de rassembler les nouveaux et anciens habitants de notre commune, de créer des activités sportives pour tous les âges (4 à 80 ans et plus) dans la convivialité, l'amitié et le plaisir, afin que chacun et chacune se sentent en famille. Nous remercions aussi les personnes des communes environnantes qui

se joignent à nos activités sportives. Nous nous sommes investie pour tous les âges (éveil-motricité : 4 à 6 ans, hip-hop : 8 à 14 ans, Sumba, renforcement musculaire, step, mémoire-équilibre pour tous).

Nous souhaitons vous sensibiliser de venir nous soutenir pour la saison prochaine, afin que notre association poursuive son chemin, qu'elle parcourt depuis 1981.

Pour clôturer cette année 2013, la Multi-Gym Celloise vous souhaite de joyeuses fêtes de Noël et vous présente ses meilleurs vœux 2014.

Date à retenir :  
**RANDONNEE PEDESTRE - 6 AVRIL 2014.**





# CENTRE D'INTERVENTION ET DE SECOURS LA CELLE ST AVANT



Chef de Centre :  
Lieutenant BETHUNE Jean-Jacques  
Adjoint Opérationnel :  
Sergent Chef LEGRAND Sébastien  
Adjoint Administratif :  
Sergent Chef JAHAN Nicolas

## AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Président : Sébastien LEGRAND  
Vice-président : Pascal BETHUNE  
Trésorier : Nicolas ABELS  
Secrétaire : Damien LIOT

## INTERVENTIONS 2013

Les Sapeurs Pompiers de LA CELLE SAINT AVANT ont effectué 114 interventions au cours des douze derniers mois sur les 8 communes rattachées au CIS de LA CELLE SAINT AVANT, soit :

- 52 Malaises ou blessés à domicile
- 19 Malaises ou blessés sur la voie publique
- 11 Accidents de la circulation routière
- 6 Accidents du travail
- 6 Feux de cheminée
- 2 Feux de véhicules
- 1 Feu de maison d'habitation
- 1 Feu de bâtiments Agricoles
- 16 Opérations diverses réparties en : .....
- 6 - Epuisements
  - 4 - Obstructions de la voie publique
  - 3 - Reconnaissances
  - 2 - Ouvertures de portes
  - 1 - Manœuvre PMA

Les interventions sont réparties en :  
77% pour le secours à victimes  
9% pour l'incendie  
14% pour les opérations diverses

## FORMATIONS

Sapeur José SALVADOR  
Formation Initiale d'Equipier  
Premier Secours en Equipe, Niveau 1  
Sapeur Carlos GONCALVES  
Secours à Personnes et Routier, Niveau 1  
Sapeur Romain MARCINIAK  
Formation Incendie, Niveau 1  
Sapeur Damien LIOT  
Premier Secours en Equipe, Niveau 1

Sergent-Chef Nicolas JAHAN  
Conduite Poids Lourd Tout Terrain

Sergent-Chef Sébastien LEGRAND  
Chef d'Agrès Feux de Forêts

A cela, s'ajoute les recyclages en secours à victimes, les manœuvres mensuelles et les exercices départementaux avec le Poste Médical Avancé.  
Soit 1014 heures de formations

## PROMOTIONS

Sapeur 2ème Classe Carlos GONCALVES  
promu Sapeur 1ère Classe  
Sergent-Chef Sébastien LEGRAND promu  
Adjudant

## MEDAILLES

Sapeur Sylvain JEFFRAY  
Caporal-Chef Vincent AUBERT  
Adjudant Sébastien LEGRAND

Médaille d'argent pour 20 ans de service

## RECRUTEMENT

Au 1er janvier 2013, nous avons eu le plaisir d'accueillir au sein de notre Centre d'Intervention et de Secours, le Sapeur José SALVADOR et le Sapeur Thomas GEOFFROY en double affectation avec le Centre de Secours Principal de CHINON .

## VENEZ RENFORCER NOTRE EQUIPE

Vous avez l'esprit civique, le désir de vous rendre utile, venez nous rejoindre.  
Les sapeurs pompiers de LA CELLE SAINT AVANT souhaitent la bienvenue à tous les candidats qui viendront renforcer leur équipe.

=>Date de recrutement  
1er janvier (inscription avant le 15 octobre)  
1er juillet (inscription avant le 15 mai)  
=>Conditions de recrutement  
Etre âgé de 16 ans  
Aptitude physique et médicale  
Etre titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (PSC1-SST)  
Savoir nager (50 m)  
Suivre une formation initiale de sapeurs pompiers volontaires

## FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

Les personnes qui désirent obtenir l'Attestation de Formation aux Premiers Secours :

Contactez le Chef de Centre de LA CELLE SAINT AVANT, Lieutenant BETHUNE Jean-Jacques  
Tél. : 02 47 65 06 39 ou 06 07 14 61 54  
Afin de mettre en place cette formation au Centre d'Intervention et de Secours de LA CELLE SAINT AVANT.

Les Sapeurs pompiers de LA CELLE SAINT AVANT vous remercient pour vos dons et vous souhaitent une Bonne Année 2014.



Après 38 ans de bons et loyaux services au service du SDIS 37, le VPI 44 a pris une retraite bien méritée.



Le Centre d'Intervention et de Secours de LA CELLE SAINT AVANT est dorénavant doté d'un Camion-Citerne Rural, Véhicule polyvalent qui peut intervenir sur tous les types de feux.

**Les Sapeurs pompiers  
de LA CELLE SAINT AVANT  
vous remercient pour vos dons  
et vous souhaitent une Bonne Année 2014**



BOULANGERIE • PÂTISSERIE

# "L'AURÉLINE"

Spécialité  
"La Briotine"

**La Pétrisane**  
Vivre le Goût du Pain d'Artisan



39, Route Nationale  
La Celle-Saint-Avant

02 47 65 00 10

IMAGE • SON • MULTIMÉDIA  
TÉLÉPHONIE • ELECTROMÉNAGER

**Weldom**

BRICOLAGE  
ÉQUIPEMENT  
DE LA MAISON

**PRO&Cie**

Le réflexe Gentillesse  
SERVICE APRÈS-VENTE TOUTES MARQUES

64 Av. F. Mitterrand 37160 DESCARTES  
Tél 02 47 59 74 75 Fax 02 47 59 99 10

Motoculture de plaisance

## Ets ONDET Hervé

PRÉSENT  
TOUS LES DIMANCHES  
AU MARCHÉ  
DE DESCARTES



**HONDA**



Remorques



RD 910 37160 LA CELLE ST AVANT  
Tél./Fax 02 47 65 00 20

## Claudy JUCQUOIS

TRAVAUX PUBLICS & TRANSPORTS  
PROFESSIONNELS & PARTICULIERS



VENTE SABLES  
& GRAVIERS



"Les Terrages" 37160 DESCARTES  
Tél. 02 47 59 82 63 - Fax 02 47 92 94 81  
Mobile 06 85 22 49 25 - jucquois.claudy@wanadoo.fr

ELECTROMENAGER, IMAGE ET SON

**PROXI**  
CONFORT

www.proxi confort.fr

Ets Gaudin Franck

5, RN 10  
37160 la Celle St Avant  
Tél. : 02 47 65 03 26  
Fax : 02 47 65 00 11  
ets.gaudin.f@orange.fr

Électricité générale

Électroménager

Chauffage - Climatisation

Domotique - Radio

TV - Antenne

Plomberie - Sanitaire

## Christophe DUGUE

Peinture intérieur / extérieur  
Revetement sols et murs  
Décoration

02 47 92 96 37 - 06 77 99 95 18  
3 impasse des sables de rives - 37160 Abilly

## Menuiserie PELÉ

PVC  
ALU  
BOIS



05 49 85 62 48  
Z.A. RN10 - 86220 LES ORMES  
sebastien-pele@wanadoo.fr  
www.menuiserie-pele.fr

• PLANTS • FLEURS • ARBUSTES ...

## Jardinerie La Serre

DESCARTES



Z.I. du Ruton 02 47 92 93 71





# AMBULANCES VSL

TOUS TRANSPORTS SANITAIRES

# POMPES FUNÈBRES



ORGANISATION DES FUNÉRAILLES - DÉMARCHE - TRANSPORT - SALON FUNÉRAIRE

SARL **CHAMPIGNY** (P. et F.) • 5 place St-Michel SAINTE-MAURE-DE-TOURAINÉ

Téléphone : **02 47 65 68 06** (standard)

**INEO**  
GDF SUEZ

INEO RESEAUX CENTRE  
AGENCE DESCARTES

RESEAUX ELECTRIQUES AERIENS,  
SOUTERRAIN, H.T. B.T.  
ECLAIRAGES PUBLICS, SPORTIFS ET ILLUMINATIONS  
LOTISSEMENTS - VRD - TELECOMS - GAZ - AEP  
ÉNERGIES RENOUVELABLES : PHOTOVOLTAÏQUE et ÉOLIEN

Les Grouais de Rigny BP 24 - 37160 DESCARTES

Tél. 02 47 92 43 94 Fax 02 47 92 44 77 [irc-descartes@ineo.com](mailto:irc-descartes@ineo.com)

EURL **JOUBERT Stéphane**  
TP.TERRASSEMENT • LAMIER • BROYAGE • ABATTEUSE/GROUPEUSE SUR PELLE

MISE AUX NORMES ASSAINISSEMENT  
"La Cholérie" - 37160 ABILLY

Port.: 06 84 35 35 11 - Tél.: 02 47 92 49 98  
[eurl.joubertstephane@orange.fr](mailto:eurl.joubertstephane@orange.fr)

**Journal 3d**  
Le carrefour des départements

MENSUEL GRATUIT

CRÉATION GRAPHIQUE  
IMPRESSION  
RÉGIE PUBLICITAIRE

**Confiez nous vos impressions !**

1 Route de La Roche-Posay  
37290 YZEURES-SUR-CREUSE  
**02 47 94 62 39**  
[espace.creation.pao@orange.fr](mailto:espace.creation.pao@orange.fr)

**SQUARE HABITAT**  
L'AGENCE IMMOBILIÈRE DU CRÉDIT AGRICOLE

DESCARTES 02 47 59 86 75 [descartes@squarehabitat.fr](mailto:descartes@squarehabitat.fr)

**VENTE - LOCATION  
GÉRANCE LOCATIVE**

Une équipe professionnelle à votre écoute

Retrouvez nos offres sur :  
[www.squarehabitat.fr](http://www.squarehabitat.fr)

**OC NET**  
ENTREPRISE DE  
**NETTOYAGE**  
Christian Moncelon

**NETTOYAGE INDUSTRIEL**

remise en état  
nettoyage vitres  
shampooing moquettes  
tapis/fauteuils  
débaras tous locaux  
nettoyage vérandas  
nettoyage de bardages  
**NETTOYAGE et TRAITEMENT**  
allées, murs, façades,  
toitures, sols, tomettes



intervention rapide  
devis gratuit  
vente de produits

**BUREAUX • IMMEUBLES • USINES • MAGASINS PARTICULIERS**

10, ROUTE DE DESCARTES 37160 LA CELLE ST-AVANT TÉL. 02 47 65 55 72 • FAX 02 47 65 11 33 [christianmoncelo@aol.com](mailto:christianmoncelo@aol.com)

